



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(DEC)/MED WG.169/2

8 juin 2000
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

4^e réunion du Comité directeur de la
Commission méditerranéenne du développement durable

Corfu, 22-23 juin, 2000

**Rapport du Secrétariat pour la quatrième réunion du Comité directeur
de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

Table des matières

Corps du rapport

- I. Introduction
- II. Bilan stratégique : activités préparatoires
- III. Groupes de travail thématiques : état d'avancement
- IV. Suivi des recommandations de la CMDD
- V. Nouveaux thèmes possibles : activités préparatoires
- VI. Coopération avec la CDD/ONU et d'autres partenaires
- VII. Sixième réunion de la CMDD et son ordre du jour
- VIII. Questions diverses

Annexes :

Annexe I : Relevé de conclusions de la troisième réunion du Comité directeur de la CMDD

Annexe II : Documents de base pour le Bilan stratégique

- Note de cadrage
- Approche méthodologique
- Questionnaire sur les performances environnementales
- Cahier des charges pour la réalisation du Bilan stratégique pour l'an 2000
- Projet de plan du rapport

Annexe III : Proposition d'ordre du jour pour la 6^e réunion de la CMDD (Tunis, 20-23 novembre 2000)

I. Introduction

Lors de leur troisième réunion qui a lieu à Tunis les 20 et 21 janvier 2000, les membres du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable ont décidé de tenir leur quatrième réunion à Corfou (Grèce), les 22 et 23 juin 2000, à l'invitation du représentant de l'EOAEN au sein de la CMDD.

La présente et 4^e réunion de la CMDD a pour objet principal :

- de passer en revue les progrès accomplis dans l'élaboration du Bilan stratégique pour l'an 2000; et
- de débattre de l'organisation de la 6^e réunion de la CMDD à Tunis et de proposer un ordre du jour provisoire.

De plus, et en fonction du temps qui sera disponible, les membres du Comité directeur auront à examiner les points suivants sur lesquels ils formuleront des conseils :

- préparation de nouveaux thèmes éventuels;
- état d'avancement des activités des trois groupes de travail thématiques en cours;
- suivi des recommandations de la CMDD; et
- coopération et visibilité.

Avant d'entrer dans le détail des points inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion, il importe de rappeler brièvement certaines des décisions arrêtées à la précédente réunion du Comité directeur (ci-jointes en annexe I) et qui ont directement trait à la présente réunion.

- le plan général du rapport et le questionnaire ont été approuvés, avec certaines modifications qui ont été dûment incorporées dans la version finale des documents de cadrage qui ont été adressés à tous les membres de la CMDD (ci-joints en annexe II);
- mettre en place une équipe de coordination et de rédaction chargée d'analyser et de synthétiser tous les questionnaires ainsi que les rapports correspondants et les rapports régionaux;
- convoquer à Monaco une réunion du comité de pilotage pour l'élaboration du Bilan stratégique (Monaco ayant rejoint le comité de pilotage);
- organiser la 6^e réunion de la CMDD conjointement avec la CDD/ONU, et examiner avec les responsables concernés les dispositions d'ordre pratique;
- établir un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion de la CMDD, projet à soumettre au Comité directeur pour examen et finalisation;
- proposer les moyens d'améliorer les réunions de la CMDD, notamment en adoptant un relevé de conclusions et décisions plutôt qu'un rapport in extenso, et tenir des séances de travail ad hoc afin de permettre des débats plus approfondis en plénière.

Pour tirer au mieux parti du temps alloué aux travaux (une journée et demie), un relevé de conclusions et décisions sera examiné et adopté à la clôture de la réunion, et le rapport de la réunion sera adressé aux membres du Comité directeur une semaine plus tard aux fins d'examen et de finalisation. Par ailleurs, comme la présente réunion a pour objet principal de passer en revue l'état d'avancement du Bilan stratégique, les deux consultants de

l'équipe de coordination et de rédaction seront invités à présenter les résultats de leurs travaux respectifs et de contribuer aux débats.

II. Bilan stratégique : activités préparatoires

À la dernière réunion du Comité directeur tenue à Tunis, cinq documents de base pour l'élaboration du Bilan stratégique ont été présentés et examinés. Il s'agissait des documents suivants :

- note de cadrage;
- approche méthodologique;
- questionnaire sur les performances environnementales;
- cahier des charges pour la réalisation du Bilan stratégique; et
- projet de plan du rapport.

Peu de temps après la réunion, ces documents ont été remaniés en tenant compte des observations formulées par les membres du Comité directeur; ensuite, le Secrétariat s'est attaché aux contributions attendues des membres de la CMDD et à la préparation des études régionales.

a. Questionnaire et établissement des rapports des pays et des rapports des autres membres de la CMDD

Pour que tous les membres de la CMDD puissent se forger une idée claire du contexte dans lequel le Bilan stratégique est élaboré, le questionnaire leur a été adressé - qu'il s'agisse des représentants des pays ou des autres partenaires de la « société civile » -, accompagné de la note de cadrage, de l'approche méthodologique et de la partie du cahier des charges spécifiant leurs tâches respectives.

Bien que le questionnaire concerne avant tout les pays et porte sur les politiques et décisions afférentes, il a également été envoyé aux 15 autres membres de la CMDD (membres sortants et membres nouvellement admis, soit une trentaine) en leur demandant de choisir les questions auxquelles ils pouvaient répondre en communiquant des informations utiles pour l'élaboration du Bilan stratégique.

Le questionnaire a ainsi été adressé à tous les membres de la CMDD et aux Centres d'activités régionales, entre le 15 et le 20 février, essentiellement par courrier électronique, et par fax ou courrier urgent à trois membres seulement, en leur demandant de le retourner dûment complété avant la fin avril au plus tard; ensuite, des lignes directrices pour l'élaboration des rapports nationaux ont été proposées aux membres de la CMDD, en vue d'obtenir d'eux, sur les principales décisions et actions, une synthèse présentée sous une forme comparable. Censées offrir un panorama très complet des actions menées par les pays en vue d'un développement durable, les lignes directrices proposées pour l'élaboration des rapports nationaux, adressées aux membres de la CMDD au début avril 2000, s'articulaient comme suit :

- Introduction : grandes questions d'environnement-développement (1 p)
- principales mesures prises en faveur du développement durable (2 p)
- réalisations positives – résultats – tendances (1-2 p)
- échecs et blocages, difficultés (1-2 p)
- possibilités de mesures et interventions correctrices (1-2 p)
- risques et menaces; anticipation des difficultés (1-2 p)
- Enseignements tirés de l'expérience du pays (1 p)

- Questions de stratégie méditerranéenne en matière d'environnement (1 p)
- Bénéfices escomptés du PAM et coopération avec celui-ci (1 p)

Pour garantir l'envoi en temps voulu des questionnaires remplis et des rapports nationaux, plusieurs lettres de rappel ont été adressées aux personnes concernées jusqu'à la date limite de la fin avril 2000 et même après. Il convient de noter qu'aucun appui financier n'a été fourni par le Secrétariat pour leur préparation et que les membres de la CMDD ont, dans l'ensemble, témoigné d'un vif intérêt à s'acquitter de cette tâche. À la date du 6 juin 2000, la réception des rapports se présentait comme suit :

- questionnaires retournés avant le 12 mai : Bosnie-Herzégovine, Ville de Rome, CE , Grèce, Italie, Malte, Medcités, MIO-ECSDE, Municipalité de Calvia, Medwet
- Rapports nationaux soumis avant le 12 mai : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Italie, Malte
- Questionnaires retournés avant le 6 juin : Égypte, Espagne, France, Liban, Libye, Monaco, Tunisie, Turquie
- Rapports nationaux soumis avant le 6 juin : Espagne, Tunisie, Turquie
- Questionnaires non encore reçus : Albanie, Algérie, Chypre, Israël, Maroc, Slovaquie, Syrie.

Toutes les informations communiquées par les membres de la CMDD sont en cours de traitement par un consultant en vue de rédiger le chapitre III du Bilan stratégique sur « Le développement durable en Méditerranée », avant que ce chapitre ne soit à son tour revu et intégré dans l'ensemble du rapport par un autre consultant et le Secrétariat.

b. _____ Consultants et études régionales

Aussitôt après la troisième réunion du Comité directeur, le Secrétariat s'est employé à recruter les divers consultants requis; compte tenu des ressources financières limitées et surtout du court délai imparti pour l'élaboration des divers rapports, le choix des consultants s'est avéré difficile à opérer pour certaines tâches. Finalement, les consultants ci-après ont accepté de relever le défi avec nous :

- M. Aldo Manos, ancien Coordonnateur du PAM/PNUJ et président d'une ONG italienne, pour l'étude régionale sur « La « société civile », le PAM et le développement durable en Méditerranée »;
- M. Paolo Bifani et M. Magdi Ibrahim, respectivement ancien cadre PNUJ/consultant auprès de diverses institutions des Nations Unies et directeur de l'ENDA Maghreb, pour l'étude régionale sur «La coopération régionale dans la région méditerranéenne »;
- M. Arsen Papasovic, ancien directeur du CAR/PAP, pour l'étude régionale sur « Le système de Barcelone/PAM en rapport avec le développement durable ».

Pour aider le Secrétariat dans la coordination d'ensemble et surtout dans l'élaboration du rapport du Bilan stratégique, les consultants ci-après ont accepté de se joindre à nous :

- M. Harry Cocossis, professeur d'université en Grèce et consultant, essentiellement pour l'analyse et la synthèse des questionnaires et rapports nationaux et pour contribuer aux chapitres « performances » et « recommandations ».
- M. Mohamed Ennabli, ancien président/directeur de l'Agence nationale de l'environnement (ANPE) et de l'Institut national de la recherche (INRST) de Tunisie, pour l'analyse et la synthèse des études régionales et la rédaction d'ensemble du rapport du Bilan stratégique.

Pour éviter des malentendus et s'assurer que les tâches assignées par le cahier des charges étaient clairement perçues et qu'étaient bien identifiées les personnes et institutions ainsi que les documents nécessaires, une séance d'information et de travail technique a été organisée au début mars 2000 dans les locaux de l'Unité MED avec les experts précités. Les tâches respectives et détaillées assignées à ces experts ont été incluses dans le document de base « Cahier des charges pour la réalisation du Bilan stratégique », section 4.

Pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux, et ainsi qu'il en avait été convenu à la troisième réunion du Comité directeur, le comité de pilotage pour l'élaboration du Bilan stratégique s'est réuni à Monaco le 11 mai 2000, et il a été suivi le 12 mai d'une séance de travail entre l'équipe de coordination et de rédaction en vue de discuter des dispositions pratiques et de l'échéancier des prochaines tâches.

Le comité de pilotage a passé en revue toutes les activités entreprises jusqu'au début mai par les membres de la CMDD et les experts régionaux. Les débats ont été très francs, et il est apparu que l'élaboration du Bilan stratégique constituait, à l'évidence, une étape majeure dans les activités du PAM et que l'on attendait beaucoup de cet exercice. Plusieurs des membres de la CMDD semblent avoir énormément investi dans la réponse au questionnaire et l'élaboration du rapport national, et certaines des études régionales donnent lieu à une analyse si fouillée qu'il y aurait lieu d'envisager de tirer parti de leur teneur au-delà de l'établissement du Bilan stratégique proprement dit. Ces documents (questionnaires, rapports nationaux et études régionales) et leurs contenus constituent un corpus très riche qui pourrait être par la suite analysé et utilisé aux niveaux national et régional.

Au fil des débats, les membres du comité de pilotage ont insisté sur les points suivants :

- nécessité d'éviter l'approche Nord-Sud;
- importance d'aboutir à des recommandations effectives et concrètes;
- les questions politiques doivent avoir priorité sur la disponibilité de fonds;
- aptitude à utiliser les différences méditerranéennes comme « ciment » du développement et de la coopération dans la région;
- accorder la considération voulue à l'aspect stratégique du Bilan plutôt qu'à l'aspect technique; et
- commencer à forger, à travers le Bilan stratégique, une vision méditerranéenne qui sera alors retenue comme cadre pour le PAM et les partenaires;

Quelques jours après la réunion du comité de pilotage, des observations précises ont été adressées à tous les experts régionaux sur leurs activités et rapports respectifs, et les membres de la CMDD qui ne l'avaient pas encore fait - à commencer par les pays - ont été instamment invités à soumettre au plus vite leur questionnaire rempli et leur rapport national. Au 6 juin 2000, l'état d'avancement des rapports régionaux était le suivant :

- « Société civile » : projet de rapport soumis par M. Manos le 28 avril 2000; version remaniée demandée pour le début juin 2000;

- « Coopération régionale » : projet de rapport soumis par M. Bifani le 5 mai 2000; version remaniée demandée pour le début juin 2000;
- « Système du PAM » : projet de rapport soumis par M. Papasovic le 18 mai 2000; version remaniée reçue à la fin mai 2000;
- Pour ce qui est de l'analyse et de la synthèse des questionnaires et des rapports nationaux, M. Cocossis a rencontré des difficultés à établir son rapport étant donné que des contributions des membres de la CMDD étaient encore adressées voici peu de temps et que d'autres sont toujours attendues. Toutefois, un avant-projet de rapport sera présenté par le consultant à la réunion du Comité directeur et, si possible, il sera envoyé aux membres par courrier électronique quelques jours avant la réunion.
- Pour la contribution de M. Ennabli, un projet des deux premiers chapitres a été présenté et examiné par le comité de pilotage, et une version plus nourrie, comportant la synthèse des projets des études régionales, a été reçue au début juin 2000. Ce projet de rapport sera présenté par le consultant à la réunion du Comité directeur, étant entendu qu'il constitue une version préliminaire de ce que pourrait être le rapport du Bilan stratégique (adressée aux membres du Comité directeur avec les projets de rapport se rapportant aux études régionales).

Eu égard aux activités entreprises à ce jour, aux rapports reçus et aux nouvelles contributions que l'on peut raisonnablement escompter de membres de la CMDD ainsi qu'à la version remaniée des études régionales, il est prévu que :

- immédiatement après la réunion du Comité directeur, les consultants régionaux seront invités à finaliser leurs rapports respectifs en accordant toute l'attention voulue à de nouvelles observations;
- l'équipe de coordination et de rédaction travaillera d'arrache-pied dans les deux semaines qui suivront la réunion du Comité directeur de manière à établir un projet d'ensemble du Bilan stratégique qui sera adressé à tous les membres de la CMDD à la mi-juillet (19 juillet au plus tard) aux fins d'examen et d'observations à communiquer d'ici le début septembre (15 septembre au plus tard);
- les observations reçues de membres de la CMDD et de partenaires seront incorporées dans la version finale du Bilan stratégique qui sera adressée à tous les participants de la 6^e réunion de la CMDD à la mi-octobre 2000.
- la version finale du Bilan stratégique qui sera alors publiée et largement diffusée sera établie dans le courant décembre 2000 et janvier 2001; une stratégie de communication en faveur de ce Bilan stratégique devra être adoptée aux niveaux national, régional et international.

Les membres du Comité directeur sont invités à examiner l'état d'avancement de l'élaboration des contributions nationales et régionales et à formuler des conseils sur la suite à donner.

III. Groupes de travail thématiques : état d'avancement

Sur les huit thèmes du programme de travail de la CMDD, trois sont encore en cours; ce sont : « Industrie et développement durable », « Libre-échange et environnement dans le

contexte du développement durable », et « Gestion urbaine et développement durable », les deux derniers thèmes faisant l'objet d'un travail plus intensif.

Le groupe « industrie », dont il est prévu qu'il tienne une réunion de ses membres avant la prochaine réunion de la CMDD, concentre ses efforts sur l'élaboration de quelques lignes directrices et inventaires qui seront étayés par un ensemble d'outils pratiques indispensables pour actualiser le volet du secteur industriel, notamment les PME, dans le contexte du développement durable.

En ce qui concerne « Libre-échange et environnement », une réunion d'experts à laquelle ont pris part les gestionnaires de tâches, le Centre support, l'Unité MED ainsi que des experts de la CE et de la Tunisie, s'est tenue le 7 avril 2000 à Paris, en coopération avec le Comité 21. Dans la perspective de l'important colloque qui doit avoir lieu en septembre 2000, vraisemblablement en France, plusieurs études régionales et nationales sont en préparation :

- 4 analyses rétrospectives régionales comportant des enseignements pour la Méditerranée;
- 3 analyses thématiques régionales (agroalimentaire, industrie, modes de consommation);
- 6 analyses nationales sur les aspects environnementaux des Accords d'association; et
- 6 analyses sectorielles dans divers pays.

Tous les rapports correspondants sont attendus pour le courant juin 2000 en sorte que le CAR/PB puisse les analyser et en faire la synthèse pour le colloque. Les points suivants sont ressortis des débats : il convient de tirer les leçons de la « crise de Seattle », d'être attentifs aux enseignements d'autres cas régionaux, d'obtenir et communiquer des résultats du groupe de travail dès que possible de manière à influencer sur le processus euro-méditerranéen en cours; à partir du colloque qui se tiendra en septembre, il sera établi un ensemble de recommandations et propositions d'action qui seront examinées à la prochaine réunion de la CMDD, de manière à ce qu'elle puissent être « testées » au cours de la période intersessions avant la 7^e réunion de la CMDD.

En ce qui concerne le thème « Gestion urbaine », une réunion d'experts à laquelle ont pris part les gestionnaires de tâches, les Centres supports et des experts de France, du Maroc, de la Ville de Rome et de Grèce, s'est tenue à Paris les 10 et 11 avril 2000 à Paris, en étroite coopération avec le bureau local de Medcités. Compte tenu du volume de travail qui reste à accomplir, le principal atelier est prévu pour le deuxième trimestre 2001; d'ici là, les Centres supports doivent entreprendre :

- un document faisant le point des connaissances sur le thème « gestion urbaine et développement durable dans la région méditerranéenne »;
- une série d'étude spécifiques menées au moyen de questionnaires concis et bien définis qui seront adressés aux autorités nationales concernées de même qu'à un ensemble de 60 à 80 villes méditerranéennes;
- l'identification d'indicateurs spécifiques;
- l'élaboration d'un ensemble de principes directeurs en matière de gestion urbaine et de développement durable.

Trois ensembles de recommandations sont prévus; ils devraient concerner :

- le renforcement des capacités de gestion locale;
- les modalités permettant d'anticiper et d'éviter des développements fâcheux
- la promotion et le resserrement de la coopération entre les villes méditerranéennes en vue d'un développement durable.

Le Comité directeur est invité à solliciter et encourager une participation dynamique aux activités préparatoires concernant ces thèmes de manière à aboutir à des recommandations réalistes et effectives.

IV. Suivi des recommandations de la CMDD

Lors de la cinquième réunion de la CMDD, il a été convenu de ce qui suit :

- les Parties contractantes devraient envisager des mesures de suivi lorsqu'elles adoptent des recommandations et propositions d'action soumises par la CMDD;
- à cet égard, les Parties contractantes devraient adopter un système de rapports sur la mise en oeuvre qui devraient être communiqués à la CMDD;
- il conviendrait d'améliorer la communication avec les Parties contractantes et d'autres partenaires pour faire en sorte que les activités de la CMDD bénéficient d'un effet multiplicateur;
- une approche par projet pilote devrait être favorisée.

À la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes, un groupe de travail ad hoc a examiné les questions de la mise en oeuvre et du suivi des recommandations formulées par la CMDD et il est convenu de ce qui suit :

- Les Parties contractantes reconnaissent la nécessité de disposer de mesures de suivi et encouragent la CMDD à élaborer une stratégie à cette fin, de manière à permettre d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Par ailleurs, les Parties contractantes s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre et suivre les recommandations adoptées;
- les Parties contractantes s'emploient à identifier et à associer d'autres partenaires pour la mise en oeuvre des recommandations et propositions d'action de la CMDD.

Compte tenu du fait que la CMDD appelle une plus grande visibilité et une diffusion plus large de ses résultats par le biais de projets pilotes et de démonstration servant de tests à la mise en oeuvre des recommandations et propositions d'action, les activités suivantes ont été entreprises ou sont en train de l'être :

- le CAR/PB a réalisé un tiré à part des recommandations concernant le thème « tourisme et développement durable » en vue de leur assurer une diffusion plus large, et il en prépare un autre sur le thème « Indicateurs pour le développement durable ». Des tirés à part avaient déjà été réalisés pour les thèmes « Gestion durable des zones côtières » et « Gestion de la demande en eau ». Toutefois, il incombe encore au Secrétariat de définir et appliquer une stratégie de communication plus systématique en ce qui concerne ce type de publication, son agencement, sa teneur et sa diffusion.

- un projet qui a bénéficié d'un concours financier de la CE pour le thème « Information, sensibilisation et participation du public dans les pays arabophones » fait actuellement l'objet d'une mise en oeuvre pilote des recommandations afférentes de la CMDD, avec des contributions pertinentes de pays, d'ONGs et de partenaires régionaux; ce projet sera présenté et examiné à un important atelier qui se tiendra au Caire du 21 au 23 octobre 2000.
- plusieurs études sur le thème « Information et participation » ont été lancées en Algérie, en Tunisie, au Liban, en Albanie, en Syrie et en Croatie; la plupart d'entre elles sont en cours de finalisation, et l'Unité MED du PAM compte encourager leur publication et leur large diffusion.
- une étude de cas sur les recommandations concernant le thème « Tourisme » a été préparée au Liban et en Turquie, et une autre sur le thème « Gestion côtière » est en préparation en Libye;
- conformément au programme approuvé par les Parties contractantes et au sein duquel ont été intégrées certaines des recommandations de la CMDD, le CAR/PB prépare actuellement un « Livre blanc » sur le tourisme, et le CAR /PAP a établi une note d'orientation pour l'évaluation de la capacité de charge touristique; par ailleurs, l'un et l'autre Centres préparent, en coopération avec l'Unité MED, deux grands projets régionaux sur les thèmes « Tourisme » et « Gestion des zones côtières » qui seront prochainement soumis pour financement à MEDA/SMAP;
- ainsi qu'en est convenue la CMDD, le CAR/PB incite les Parties contractantes à affiner le tronc de 130 indicateurs en lui fournissant des documents cadres, des lignes directrices, une concours technique et, si nécessaire et possible, un certain appui financier.

En dépit de ces diverses activités, il importe que :

- le Secrétariat et les CARs concernés développent une stratégie de mise en oeuvre et de suivi des recommandations de la CMDD qui soit systématique et bien structurée, en déterminant les modalités nécessaires ainsi que les partenaires et les résultats escomptés;
- les Parties contractantes et autres membres de la CMDD prennent les mesures nécessaires en vue de mettre en oeuvre les recommandations de la CMDD et d'en assurer le suivi, et d'informer le Secrétariat et la CMDD de leur méthodologie et des résultats;
- soit encouragé le couplage d'études pilotes « mise en oeuvre et suivi » entre membres de la CMDD avec, si nécessaire, une forme d'assistance technique et financière à titre d'incitation.

Le Comité directeur est invité à formuler des observations sur les questions ci-dessus et à conseiller le Secrétariat et les membres de la CMDD sur les moyens d'améliorer la mise en oeuvre et le suivi des recommandations.

V. Nouveaux thèmes possibles : activités préparatoires

Conformément aux débats et aux recommandations de la 5^e réunion de la CMDD (1er-3 juillet 1999), de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes (27-30 octobre 1999) et de la troisième réunion du Comité directeur de la CMDD (20-21 janvier 2000), le

Secrétariat a lancé le processus préparatoire des thèmes et questions qui pourraient éventuellement être inclus dans le prochain programme de travail de la CMDD, dont le démarrage est prévu pour janvier 2002.

Eu égard à la nécessité de laisser s'accomplir un processus de « maturation » avant de décider s'il faut retenir la proposition d'un nouveau thème, il a été convenu de réaliser des études de préfaisabilité pour les nouveaux thèmes déjà suggérés ou d'autres thèmes intéressants, de manière à pouvoir hiérarchiser les thèmes par ordre de priorité à la 6^e réunion de la CMDD (novembre 2000). Puis des études de faisabilité détaillées seront réalisées pour les thèmes présélectionnés avant leur sélection finale et leur inclusion dans le prochain programme de travail de la CMDD qui sera arrêté à la 7^e réunion de la CMDD (octobre 2001).

Le 24 avril 2000, le Secrétariat a demandé aux membres de la CMDD, par courrier électronique, d'exprimer leurs souhaits à ce sujet avant le 22 mai 2000, contribuant ainsi au processus préparatoire. Les rares questions qui ont été reçues ont été communiquées aux CARs concernés.

Pour les thèmes/questions déjà proposés, la réunion de janvier de l'Unité MED et des directeurs de CAR a demandé aux composantes ci-après du PAM de se charger de la préparation des études de préfaisabilité tout en associant les membres de la CMDD intéressés et les partenaires concernés :

- Gestion locale et développement durable (l'accent étant mis sur les questions se rapportant aux zones humides, aux îles, aux régions montagneuses ou désertes) (CAR/PAP);
- Gestion durable des ressources naturelles marines (pêches comprises) (CAR/ASP et CAR/PAP);
- Énergie, transport et développement durable (CAR/PB);
- Agriculture et milieu rural (y compris l'utilisation des sols, l'érosion et la désertification) (CAR/PB, CAR/PAP et CAR/TDE);
- Modes de consommation et gestion des déchets (CAR/PB);
- Santé et environnement (OMS et CAR/PB);
- Lutte contre la pauvreté (PNUD et CAR/PB);
- Catastrophes naturelles (CAR/PB);
- Coopération internationale en vue du développement durable (Unité MED).

Les études de préfaisabilité, comportant de 5 à 10 pages, seront établies en anglais ou en français et se fonderont sur les critères « importance », « évaluation », « faisabilité » et « méthodologie », en accordant toute l'attention voulue aux points suivants :

Importance : qu'est-ce qui fait que le thème en question revêt de l'importance pour la Méditerranée? Comment les pays membres du PAM et les partenaires le perçoivent-ils?

évaluation : quels sont les grands enjeux pour la région et les pays dans le court, le moyen et le long terme? Comment le thème en question contribue-t-il au développement durable

national et régional en Méditerranée? Quelle valeur ajoutée peut-on attendre du traitement de ce thème par la CMDD?

« faisabilité » : quelles informations/connaissances sont-elles disponibles en termes de qualité, quantité, accessibilité et utilisation, et quels travaux sont déjà en cours à ce sujet au sein du PAM et d'autres instances nationales, régionales ou internationales? Quels moyens techniques et financiers seraient nécessaires pour inclure ce thème dans le programme de travail de la CMDD, avec l'identification de quelques sources possibles réalistes et accessibles?

« méthodologie » : compte tenu du niveau donné de connaissance et des moyens techniques et financiers disponibles ou accessibles, quelle serait la méthode de travail la mieux adaptée : un groupe d'experts restreint ou un groupe de travail classique? Sur quelle période – de un à quatre ans – le travail en question devrait-il être réalisé, y compris la période de « maturation », si nécessaire?

Ces études de pré-faisabilité sont prévues pour la fin août 2000 (mi-septembre au plus tard).

Les membres du Comité directeur sont invités à avoir un échange de vues sur ce processus préparatoire et à conseiller le Secrétariat sur les modalités de présentation des résultats des études et de lancement des nouveaux thèmes par la CMDD.

VI. Coopération avec le CDD/ONU et d'autres partenaires

En application de la décision de la dernière réunion du Comité directeur visant à organiser la 6^e réunion de la CMDD conjointement avec la CDD/ONU, et tablant sur les engagements favorables du Directeur adjoint de la Division du développement durable des Nations Unies qui était régulièrement tenu informé des activités de la CMDD, avait invité le PAM, à travers le CAR/PB, à participer au groupe d'experts sur les indicateurs en 1996-1997 et avait assisté à la 4^e réunion de la CMDD, le Secrétariat a eu, à la fin février 2000, une entrevue avec l'équipe de la CDD/ONU, au cours de la réunion des groupes de travail ad hoc.

Tous les responsables concernés du Secrétariat de la CDD/ONU se sont montrés très coopératifs, et le Directeur de la CDD/ONU se réjouissait de l'organisation de notre activité conjointe, bien que le concours financier ne pût être au niveau initialement annoncé (environ 50 000 dollars E.U.). Le Secrétariat a alors réexaminé en détail toutes les dispositions pratiques de l'organisation conjointe, y compris son ordre du jour et les séances de travail ad hoc entre les plénières.

Malheureusement, le Secrétariat a reçu, le 30 mars 2000, une lettre du Directeur de la CDD/ONU l'informant de la décision de celle-ci de ne pas se joindre à notre réunion et de ne pas fournir de concours financier. Eu égard à l'esprit de la lettre qui, de plus, n'accordait guère d'importance à notre courrier précédent, il a été décidé de ne pas insister pour obtenir leur participation et d'organiser la 6^e réunion comme les précédentes, mais avec un segment ministériel.

Cependant, compte tenu des discussions qui ont eu lieu à la CDD 8 sur la préparation du Sommet de la Terre II, la CMDD gagnerait beaucoup de visibilité en tant que cas régional et concret riche d'enseignements si elle pouvait être associée au processus préparatoire de cet important événement qui aura lieu en 2002. À cette fin, en plus d'être associée à certains groupes de travail, que ce soit directement que ce soit par le biais du PNUE, la CMDD pourrait décider de résumer le rapport du Bilan stratégique en tirant les enseignements de notre expérience régionale et en faisant ressortir l'importance du niveau régional comme passerelle indispensable entre les niveaux mondial et national.

Compte tenu des activités entreprises par l'OCDE sur le développement durable de même que par la Convention de la mer Baltique, le Secrétariat compte développer la coopération avec ces deux instances pour des échanges d'expérience et un éventuel concours financier et/ou technique aux activités de la CMDD.

Le Comité directeur est invité à avoir un échange de vues sur le processus préparatoire du Sommet de la Terre II et à demander au Secrétariat de la CMDD de trouver les moyens d'y être activement associé.

VII. Sixième réunion de la CMDD

Il est proposé d'organiser la 6^e réunion de la CMDD à Tunis, du 20 au 23 novembre 2000, avec un segment ministériel lors du premier jour; étant donné que la réunion de la Convention-cadre sur les changements climatiques se tiendra du 13 au 24 novembre 2000 avec un segment ministériel lors de sa deuxième semaine; ainsi, les ministres méditerranéens pourraient prendre part à la réunion de la CMDD avant de se rendre à la réunion précitée; il va de soi qu'une participation importante de ministres méditerranéens et de représentants de haut niveau des Nations Unies, tels que le Directeur exécutif du PNUE et le Chef de la DESA-ONU dépendra de la vigueur avec laquelle le Secrétariat, le pays hôte et les membres de la CMDD feront la promotion de notre réunion.

Pour l'heure, les coûts de la 6^e réunion de la CMDD seront pris en charge par le pays hôte (Tunisie) et par le PAM; un appui complémentaire devrait garantir une participation plus large des secteurs de l'environnement et du développement ainsi qu'une préparation, mise en forme, publication et exploitation plus satisfaisantes du Bilan stratégique.

Conformément aux conclusions de la dernière réunion du Comité directeur, tous les membres de la CMDD ont été invités à exprimer leur opinion concernant :

- l'adoption d'un relevé de conclusions plutôt qu'un rapport in extenso (lequel sera adressé peu de temps après la réunion aux membres de la CMDD aux fins d'examen) : les réponses reçues ont toutes été favorables à cette décision;
- la tenue, au cours de la réunion de la CMDD, de séances de travail ad hoc entre les plénières (et non parallèlement à celles-ci);

Si le premier point a recueilli un assentiment général, le Secrétariat considère qu'il serait intéressant et utile d'avoir des séances de travail ad hoc au cours des réunions de la CMDD de manière à nourrir les débats de la plénière de résultats de questions qui auront fait l'objet d'un examen plus soigneux; le fait que tous les membres de la CMDD ne puissent participer en même temps à toutes les séances de travail ad hoc entre les plénières (il est envisagé que trois sous-groupes se réunissent simultanément) ne devrait pas dissuader d'organiser ces séances; à titre d'exemple, les groupes de travail thématiques de la CMDD sont composés habituellement du tiers environ des membres de la CMDD.

Comme le Secrétariat, avec deux autres experts de l'équipe de coordination et de rédaction, travaille encore à l'analyse et à la synthèse des questionnaires, des rapports nationaux et régionaux, un ordre du jour détaillé de la 6^e réunion de la CMDD, assorti d'une proposition de sujets destinés à être traités aux séances ad hoc, sera présenté au cours de la réunion du Comité directeur. Un ordre du jour préliminaire figure à l'annexe III.

Le Comité directeur est invité à convenir de l'ordre du jour provisoire de la 6^e réunion de la CMDD, à se prononcer sur la question des séances de travail ad hoc et à identifier les partenaires à inviter.

VIII. Questions diverses

À leur dernière réunion à Malte, les 9 et 10 mai 2000, les membres du Bureau des Parties contractantes sont convenus de ce qui suit :

- désigner la Fédération des industries égyptiennes comme cinquième représentant de la catégorie « acteurs socio-économiques » de la CMDD;
- associer l'Autorité palestinienne aux activités de la CMDD.

ANNEXE I

Relevé de conclusions des travaux de la troisième réunion du Comité directeur de la CMDD, 20-21 janvier 2000, Tunis

Le Comité directeur a pris note avec intérêt du contenu du document de travail de la réunion à propos duquel il a pris les décisions suivantes :

I. BILAN STRATEGIQUE POUR L'AN 2000

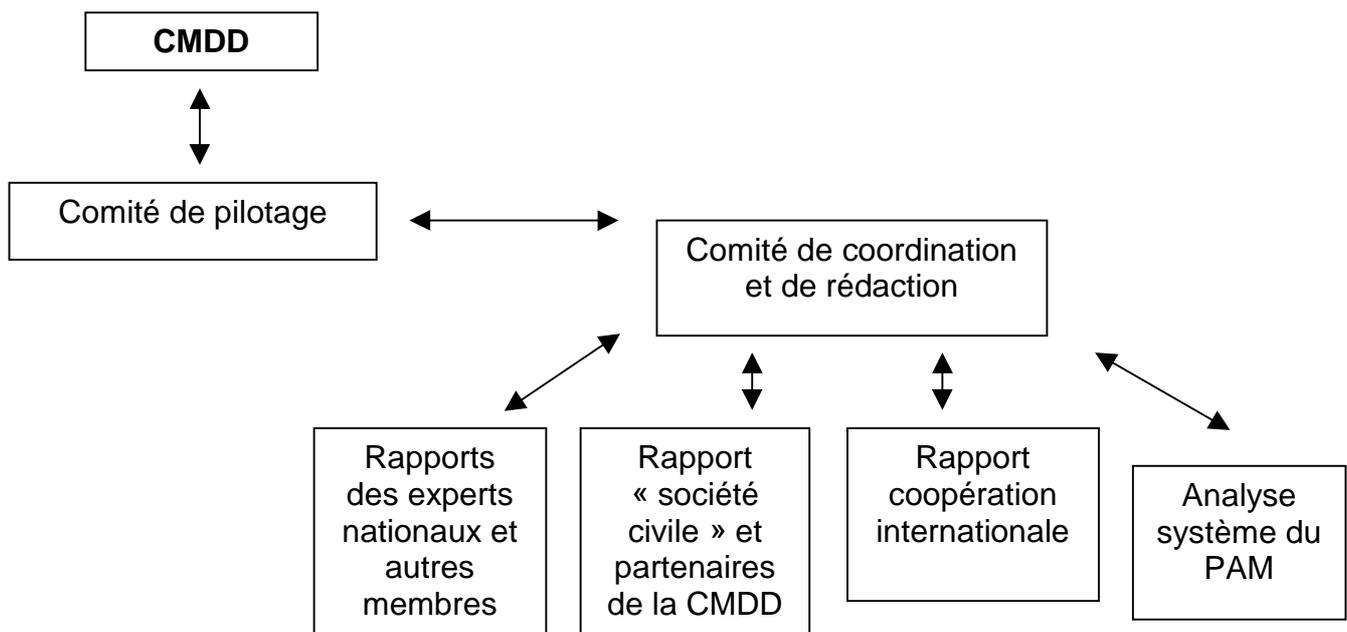
1. Contenu du rapport et questionnaire

- Le Comité directeur a approuvé le plan d'ensemble du rapport et du questionnaire et a convenu de ce qui suit :
 - a) de prendre en compte les points suivants pour la finalisation des documents relatifs au lancement des activités préparatoires :
 - rester dans un contexte de développement durable en évitant de privilégier l'environnement au détriment des composantes du développement ;
 - dans la liste des thèmes à traiter, insérer également les services, (notamment financiers), les nouvelles technologies de communication, la sensibilisation et l'éducation, la coopération transfrontière (notamment pour le transfert du savoir) en mettant en valeur le rôle des ONG, des autorités locales et des organisations socio-économiques ;
 - b) de rappeler dans les enjeux :
 - que c'est la mer qui réunit les Méditerranéens et constitue leur préoccupation commune ;
 - qu'il existe toujours une disparité entre les deux rives de la Méditerranée qu'il convient de garder à l'esprit tout au long de l'analyse ;
 - que les changements climatiques pourraient exercer d'importantes répercussions sur la région ;
 - que la Méditerranée est exposée aux risques du trafic maritime et d'une réduction quantitative de ses ressources naturelles;
 - c) de ne pas trop focaliser sur le PAM et d'élargir le Bilan aux autres acteurs du développement durable ;
 - d) d'utiliser à bon escient les indicateurs en s'efforçant à l'avenir de les quantifier, sans tomber pour autant dans un « rapport sur l'état de l'environnement » ;
 - e) de s'attacher à l'aspect institutionnel de la mise en œuvre des décisions plutôt qu'aux détails techniques ;
 - f) de mettre la Méditerranée en perspective mondiale, eu égard notamment aux grandes conventions internationales auxquelles il convient d'ajouter la Convention sur la diversité biologique ;
 - g) d'évaluer à leur juste mesure l'importance et l'impact des coopérations régionales, en particulier le partenariat euro-méditerranéen et des coopérations bilatérales, intra et extra-méditerranéennes.

2. Organisation des travaux

➤ Sur un plan pratique, le Comité directeur est convenu :

- a) d'informer sans délai l'ensemble des membres de la CMDD qu'ils devraient se préparer instamment aux tâches nécessitées par la préparation du Bilan stratégique en leur demandant d'identifier sous quinzaine l'expert ou le consultant qui entreprendra le travail ;
- b) d'adresser le questionnaire aux délégués nationaux de la CMDD ainsi qu'aux membres des trois catégories en sollicitant la contribution spécifique de ceux-ci, étant entendu que les pays conservent la responsabilité de la production et de la validation des informations les concernant ;
- c) de veiller à une participation et une contribution actives de tous les acteurs de la société civile, et principalement des membres des trois catégories de la CMDD ;
- d) de privilégier d'emblée et dans la mesure du possible la préparation de fiches synoptiques des diverses contributions ;
- e) de veiller à tirer le meilleur parti des informations existantes tant au sein du PAM qu' auprès des pays et des institutions internationales ;
- f) assigner au groupe de travail chargé du Bilan stratégique la dénomination de Comité de pilotage, élargir sa composition à Monaco et accueillir favorablement l'offre de Monaco d'organiser la prochaine réunion dudit Comité;
- g) de proposer à M. Batisse de se joindre au Comité de rédaction qui sera composé en outre de M. Ennabli et de M. Hoballah et de considérer positivement l'offre d'assistance de la France ;
- h) d'adopter une structure de travail que l'on peut représenter schématiquement comme suit :



3. Financement

Enfin, au plan du financement, utiliser en priorité les ressources actuellement disponibles, soit 50.000 dollars (PAM/UE et Monaco), pour appuyer l'élaboration des documents. Les ressources devraient contribuer au financement des rapports régionaux ("société civile", "coopération internationale", "analyse du système du PAM") et le cas échéant à un soutien aux experts nationaux . Le Secrétariat continuera de rechercher des fonds additionnels .

- Le projet de plan du Bilan et le questionnaire seront revus à la lumière des observations du Comité directeur et adressés dès que possible à l'ensemble des membres de la CMDD et des experts.

II. INTEGRATION DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA CMDD

- Confirmer les recommandations de la réunion de Malte visant à intégrer les nouveaux membres qui en font la demande dans les activités intersessions des groupes de travail, les gestionnaires de tâches restant inchangés ;
- Inviter les anciens membres actifs et intéressés des groupes de travail à poursuivre leur concours dans le suivi des recommandations en coopération avec le Secrétariat et les Centres concernés du PAM ;
- Encourager les membres de la CMDD à travailler en réseau pour la mise en œuvre des recommandations de la CMDD.

III. NOUVEAUX THÈMES ET PROBLÉMATIQUES

- La sélection des nouveaux thèmes doit procéder d'un travail de maturation progressive ; la sixième réunion de la CMDD sera chargée de classer par priorité les thèmes de travail en vue d'une sélection définitive qui sera effectuée lors de la septième réunion;
- Afin de faciliter le travail de la sixième réunion (« prioritarisation des thèmes »), le Secrétariat procédera à des études de pré-faisabilité en utilisant les critères figurant dans son rapport ;
- Selon les priorités retenues par la sixième réunion, le Secrétariat entreprendra les études de faisabilité détaillées en vue du choix et du lancement du nouveaux thèmes ;
- Pour l'ensemble de ces travaux de préparation, le Secrétariat, selon le cas, fera appel à l'expertise des membres de la Commission, aux CAR ou sollicitera le concours des organisations internationales compétentes ;
- En ce qui concerne les thèmes achevés, le Comité directeur a rappelé qu'il convient d'assurer le suivi des recommandations en favorisant la diffusion des informations, en publiant des études pertinentes et en invitant les membres à lancer des projets pilotes ou de démonstration en réseaux relatifs à la mise en place de certaines des recommandations avec l'assistance du PAM, si nécessaire ;

IV. COOPERATION AVEC LA CDD/ONU

- Poursuivre et renforcer la coopération avec la CDD/ONU, notamment dans la perspective du processus de Rio+10 ;
- En retenant le principe de la tenue d'une réunion parallèle sur la CMDD lors d'une session de la CDD/ONU, il a été convenu d'attendre l'établissement du Bilan stratégique afin d'avoir un meilleur impact. En conséquence, cette réunion parallèle pourrait se tenir à la session de 2001 ;
- Intégrer la réunion régionale consultative prévue avec la CDD/ONU dans la 6^{ème} réunion de la CMDD, ce qui conférerait à cette dernière une dimension nouvelle et un plus grand retentissement au Bilan stratégique ;
- Après finalisation des discussions avec la CDD/ONU le Secrétariat préparera pour la signature de la Présidente du Comité directeur de la CMDD une lettre d'invitation aux Ministres et aux représentants de la CDD et du PNUE.

V. AGENDA DES ACTIVITÉS INTERSESSIONS

- Outre les activités de suivi des thèmes achevés déjà évoquées, poursuivre et mener à bien pour la 7^{ème} réunion de la CMDD en Turquie les trois thèmes restants du programme de Rabat.

VI. PROCHAINE RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR

- Compte tenu du programme de travail très chargé pour 2000 – préparation du Bilan stratégique, études de pré-faisabilité, travaux sur les trois derniers thèmes et préparation de la sixième réunion de la CMDD -, convoquer la 4^{ème} réunion du Comité directeur à Corfou pour les 22 et 23 juin 2000.

VII. SIXIÈME RÉUNION DE LA CMDD ET ORDRE DU JOUR

- Demander au Secrétariat de la CMDD de discuter avec la CDD/ONU des modalités pratiques de l'organisation de cette 6^{ème} réunion conjointe, qui se tiendrait du 21 au 25 novembre 2000 à Tunis;
- Centrer la réunion sur deux éléments majeurs : le Bilan stratégique et les nouveaux thèmes ;
- Retenir la structure de l'ordre du jour provisoire, étant entendu que le contenu de celui-ci sera examiné de concert avec le Secrétariat de la CDD/ONU avant finalisation à la prochaine réunion du Comité directeur en juin 2000 ;
- Proposer des améliorations dans les travaux des réunions de la CMDD, et notamment :
 - a) adopter à l'issue des réunions un relevé de conclusions et décisions et non plus un rapport *in extenso* ;
 - b) tenir des groupes de travail *ad hoc* au cours des réunions pour nourrir le travail des plénières .

Plan d'Action pour la Mediterranee

Bilan Stratégique pour l'an 2000

- I. Note de cadrage**
- II. Approche méthodologique**
- III. Questionnaire sur les performances
environnementales**
- IV. Termes de référence pour la réalisation du « bilan
Stratégique pour l'an 2000 »**
- V. Projet de Plan du rapport**

I. NOTE DE CADRAGE

Objet:

Lors de leur 11^{ème} réunion ordinaire (Malte, 27-30 octobre 99), les parties contractantes à la convention pour la protection de la mer Méditerranée et à ses protocoles ont décidé d'entreprendre un bilan stratégique permettant d'apprécier la mise en œuvre et le caractère effectif des mesures prises par la communauté méditerranéenne et par les partenaires concernés dans l'optique d'un développement durable eu égard principalement aux recommandations et décisions des parties contractantes et aux activités correspondantes et ce conformément au mandat de la CMDD.

Le bilan s'intéressera tout particulièrement aux actions ministérielles et au processus de prise de décision afin d'insuffler au PAM et à la CMDD l'élan politique voulu, de promouvoir la synergie entre partenaires et de renforcer les actions stratégiques menées dans la perspective du développement durable de la région c.a.d d'un "développement respectueux de l'environnement, techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable, permettant de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs".

Un tel bilan s'avère nécessaire 5 ans après la création de la CMDD, au vu des difficultés patentées de mise en œuvre des politiques et projets de développement durable, et notamment des principaux éléments du programme Action 21 et MED 21.

Les obstacles sont connus :

- sollicitations abusives des ressources naturelles.
- modes de consommation et de production non durables.
- difficulté de venir à bout des intérêts à court terme et des droits acquis.
- difficultés à résoudre les questions du financement et du transfert des technologies écologiquement rationnelles.
- poids de la dette.
- faiblesse de la volonté politique.

Rappel historique :

Croît démographique, urbanisation, littoralisation, développement touristique contribuent fortement aujourd'hui à l'anthropisation accélérée du paysage méditerranéen et au processus de dégradation malgré une prise de conscience certaine et relativement ancienne jalonnée par de nombreuses initiatives engageant aussi bien les Etats de la région que la communauté internationale.

1972 : Création du PNUE, suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm.

1974: Création du programme des mers régionales du PNUE.

La rencontre internationale de Monaco sur l'étude de la pollution marine établit que la pollution des eaux côtières est le problème principal en Méditerranée.

1975 : Approbation à Barcelone, par les Etats méditerranéens et la Communauté Européenne sous l'égide du PNUÉ du PAM et de MED POL.

1976 : Création à Barcelone, de la convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution, instrument légal du PAM.

Adoption des 2 protocoles :

- de prévention de la pollution par les opérations d'immersion.
- de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et les substances nuisibles en cas de situation critique.

Création du REMPEC à Malte.

1977: Création du CAR/ Plan Bleu à Sophia Antipolis et du CAR/PAP à Split.

1980: Adoption à Athènes du protocole de protection de la mer contre la pollution d'origine tellurique.

1981: Lancement de MEDPOL phase II.

1982: Adoption à Genève du protocole sur les aires spécialement protégées.

1985: Création du CAR/ASP à Tunis.

Déclaration de la conférence de Gènes fixant 10 objectifs prioritaires dans le cadre du PAM.

1987: Option du PAM pour le programme d'aménagement intégré des zones côtières (CAMP).

1988: Publication du rapport Brundtland "notre futur commun" explicitant le concept de développement durable : "Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures".

Lancement du Programme sur l'Environnement en Méditerranée (MEP) par la BM et la BEI.

1989: Adoption à Marseilles de la Charte des 100 sites historiques.

1990: Lancement du METAP pour exécuter le MEP.

Adoption de la Charte de Nicosie préconisant des stratégies à long terme (horizon 2025) pour promouvoir en particulier la gestion intégrée des zones côtières.

1992 : Déclaration du Caire sur la coopération euro-méditerranéenne pour l'environnement : "l'objectif commun est de protéger et de restaurer la Méditerranée pour permettre le développement durable pour tous les pays riverains".

Adoption par la CNUED, à Rio, du concept de développement durable et de l'Agenda 21 : un partenariat global pour le développement durable.

Concernant les mers et les zones côtières, l'Agenda 21 considère que les états doivent :

- renforcer le programme des mers régionales du PNUÉ.
- promouvoir l'échange d'information sur les questions de la mer et des côtes.

- coopérer pour développer des procédures permettant la comparaison de données d'analyse fiables.

Adoption par la CNUED des 2 conventions sur la biodiversité et sur les changements climatiques ainsi que du principe d'une convention sur la désertification.

Création accélérée de Ministères de l'environnement dans les pays.

1993: Amorce à Antalya du processus de révision du "système de Barcelone"

Création du CAR/TDE à Palerme
Création de l'OMED au sein du Plan Bleu.

1994: Adoption par la conférence ministérielle sur le développement durable en Méditerranée à Tunis :

- du principe de la création d'une CMDD dans le cadre du PAM.
- de l'Agenda MED 21 : lecture méditerranéenne de l'Agenda 21.

Adoption à Madrid du protocole off shore relatif à la pollution résultant de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et du sous - sol.

1995: le PAM a 20 ans.

A Barcelone les parties contractantes affirment leur détermination d'utiliser la convention pour la protection de la Méditerranée comme outil pour le développement durable.

A cette fin :

- la convention de Barcelone et le protocole sur les opérations d'immersion furent révisés : intégration de la notion de développement durable et du concept de bassin méditerranéen.

- un nouveau protocole sur les aires spécialement protégées et la biodiversité fut adopté.

- le PAM fut reformulé : extension du programme aux aires côtières, gestion intégrée des ressources, prévention et contrôle des pollutions.

Les priorités des 10 prochaines années furent définies.

- la CMDD fut créée en tant qu'instance consultative.

Création du CAR/PP à Barcelone.

Engagement de la conférence euro-méditerranéenne à soutenir le développement durable, la convention de Barcelone et le PAM à travers l'assistance financière du programme MEDA.

1996 :Amendement à Syracuse du protocole de la pollution tellurique. Adoption et lancement de MED POL phase III (1996 - 2005). Adoption à Izmir du protocole sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux.

Lancement du programme d'activité de la CMDD à Rabat .

Le développement durable et la Méditerranée

La CMDD a pour objectifs principaux :

- d'identifier et évaluer les problèmes socio-économiques et environnementaux dans l'esprit de l'agenda MED 21.
- de suivre l'exécution des propositions faites aux parties contractantes.
- de promouvoir la coopération, les échanges d'information sur le développement durable dans le bassin méditerranéen.

L'Agenda Med 21 constitue un cadre de réflexion pour l'identification d'objectifs à atteindre pour la région dans l'optique d'Agenda 21 en ce qui concerne :

- les enjeux à dimensions sociales et économiques.
- la conservation et la gestion des ressources aux fins du développement durable
- le renforcement du rôle des principaux groupes de la société.
- le renforcement des moyens de la mise en œuvre.

Il tient compte du contexte spécifique de la région en ce qui concerne notamment le tourisme, le transport maritime, le patrimoine culturel, l'énergie, la pêche, l'aquaculture. Il reflète l'état des engagements déjà pris au niveau des Etats, chacun dans son territoire ou tous ensemble dans le cadre de la coopération intra-méditerranéenne. (Gènes en 86, Nicosie en 90, Athènes en 91, le Caire en 92, Antalya en 93).

Le PAM II rénové, ne s'occupant plus exclusivement du milieu marin mais affirmant un intérêt croissant aux zones côtières, environnement humain par excellence, est appelé à proposer les stratégies à même de résoudre les problèmes cruciaux du développement et de protéger l'héritage méditerranéen commun.

Ces stratégies impliquent, de façon de plus en plus évidente, un intérêt accru pour tous les acteurs de la société civile.

Disposant dans la lancée de Rio d'une convention de Barcelone amendée, d'un Agenda MED 21 adapté au contexte méditerranéen, d'un PAM actualisé, d'une CMDD largement ouverte sur la société civile, et forts d'une tradition de concertation d'un quart de siècle dans le cadre du PNUE, les pays de la région méditerranéenne seraient aujourd'hui légitimement en droit de pouvoir apprécier les progrès réalisés dans la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement durable.

Les aspirations au développement d'une large frange de la population sont profondément ressenties.

Les ressources sont cependant traditionnellement rares et exploitées depuis plusieurs millénaires alors que les besoins alimentaires d'une population croissante pour quelques décennies encore se font pressants.

Pressions du tourisme sur un littoral convoité, menaces croissantes sur un écosystème fragile, impacts des technologies du futur sur des cultures traditionnelles, sont des défis que les pays méditerranéens demandent à surmonter.

Questions pour le bilan :

Le concept de développement durable relaie avantageusement celui de protection de l'environnement en l'ouvrant sur la société et les activités humaines et en les dégageant des tentations extrémistes.

Cependant,

A - t - il été suffisamment expliqué dans cette éco-région qu'est la Méditerranée ?

A - t - il été assimilé par les planificateurs, les gestionnaires, les opérateurs économiques ?

A - t - il mobilisé l'ensemble des forces vives de la société civile ?

A - t - on traduit en langage politique les efforts qu'il suppose et en programmes d'action les recommandations stratégiques pertinentes qu'il suscite ?

Les structures méditerranéennes ad hoc mises en place ont-elles rempli leur mandat ?

Leurs partenaires régionaux ont-ils pleinement joué leur rôle ?

Dans quelle mesure les Etats se sont-ils réellement impliqués dans la mise en œuvre des décisions prises sur la voie du développement durable en termes :

- d'appui gouvernemental aux projets et activités visant la durabilité.
- de réformes institutionnelles
- d'intégration des préoccupations environnementales dans les programmes de développement
- de renforcement des capacités.

Quel constat objectif pouvons-nous établir aujourd'hui quant aux performances et aux résultats réalisés depuis 1990 et surtout 1995 par tous les intervenants à différents niveaux :

niveau euro-méditerranéen

niveau méditerranéen (PAM, CMDD, partenaires)

niveau national/niveau local/niveau de la société civile (ONGs).

Quelles analyses pouvons-nous entreprendre, avec quels outils, pour identifier lacunes, contraintes, tendances et alternatives possibles pour accélérer le processus de prise de décision et de bonne gouvernance dans la perspective du développement durable ?

Qu'attendre raisonnablement de nos partenaires régionaux, des parties contractantes, du PAM et de la CMDD, de la société civile, des collectivités locales et du secteur privé, en termes d'engagement et de moyens ?

Telles sont, entre autres, les questions auxquelles il serait pertinent de répondre afin d'aborder avec une meilleure assurance la prochaine étape.

L'exercice est difficile car les Etats décideurs - acteurs sont souverains. Nous les invitons à une partie d'autocritique constructive, considérant qu'ils mesurent à sa juste valeur l'importance du diagnostic proposé, qu'ils ont d'ailleurs jugé nécessaire depuis 1996 en l'inscrivant de manière explicite dans le mandat de la CMDD.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le bilan devra impérativement être réalisé entre le 1er février et le 31 juillet 2000 au plus tard.

L'étude sera coordonnée par le Secrétariat du PAM avec l'appui d'un groupe de pilotage comprenant les représentants de la Tunisie, de la Grèce et de Monaco pour les parties contractantes, de la ville de Rome, de l'EOAEN et du MIO-ECSDE pour les 3 autres catégories de représentants à la CMDD.

Le produit final attendu consistera en :

- un bilan critique, exhaustif et rétrospectif des actions entreprises principalement dans le cadre du PAM depuis 1990 et surtout depuis 1995.
- un recensement général des lacunes et déficiences préjudiciables à l'efficacité du PAM.
- un ensemble de recommandations pertinentes en vue de remédier à ces déficiences, d'améliorer l'efficacité et de renforcer les aspects stratégiques de leur mise en œuvre par le PAM, les parties contractantes et tous les partenaires concernés.

Trois experts indépendants seront mobilisés pour ce faire. Leur travail s'appuiera sur toute la documentation disponible et sur toutes les informations pertinentes susceptibles d'être fournies par les correspondants nationaux et ceux des autres partenaires désignés à cet effet.

Il est certain que seule la mise en œuvre par les parties contractantes, des principes d'action adoptés dans l'Agenda Med 21, dans le cadre de politiques nationales volontaristes coordonnées conventionnellement par le PAM serait à même de garantir à long terme la durabilité dans la région méditerranéenne.

Cela suppose que les gouvernements des Etats riverains disposent périodiquement d'images d'ensemble de la situation économique et écologique de la région explicitant les interactions entre les populations humaines, leurs activités et les milieux naturels, appelant à la réflexion prospective et à l'action en faveur d'un développement apte " à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins des générations à venir".

La mobilisation vers cet objectif commun clairement défini a nécessité à partir de 1995 :

- une remise à jour du cadre conventionnel de Barcelone et des structures du PAM.
- une prise en considération par les Etats des dangers de la non durabilité.
- une mobilisation de la société civile.

Dans quelle mesure les efforts d'impulsion et de coordination accomplis à l'échelle régionale ont - ils portés leurs fruits ?

Dans quelle mesure les grandes options politiques et socio-économiques relevant du niveau national ont- elles amélioré la situation ?

Dans quelle mesure l'opinion publique, à travers les ONGs, a- elle - participé aux prises de décisions ?

Approche Générale

Définition du développement durable.

C'est un développement respectueux de l'environnement, techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable permettant de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Les indicateurs du développement durable lorsqu'ils existent évaluent la conformité de situations ou de tendances avec les fondements du développement durable et peuvent mettre en évidence la non durabilité d'une évolution.

Lorsque ces indicateurs ne sont pas disponibles, se référer au processus du développement durable revient à adhérer aux principes de Rio qui le sous-tendent :

- Principe éthique d'équité intra et intergénérationnelle :

- Préserver l'environnement pour assurer la perpétuation de la vie humaine.

- Principes politiques :

- de souveraineté nationale en matière d'environnement: réfléchir globalement à l'échelle de la région mais agir pour promouvoir le développement durable nécessairement à l'échelle nationale sinon locale.
- de participation de la population à tous les niveaux : rôle des acteurs de la société civile (femmes et jeunes en particulier).
- de coopération internationale en matière de recherche développement et de formation : transfert de technologies propres.
- de transparence de l'information.
- de différenciation des responsabilités entre les pays du Nord et ceux du Sud.

- Principe méthodologique d'intégration :

- Prendre en considération l'interface environnement-développement et rendre compte des interactions environnement - économie - société.

Approche Nationale

L'intégration en amont, de façon préventive, des préoccupations environnementales dans les processus multiformes et multi-acteurs de l'aménagement et du développement est en fin de compte la meilleure façon de garantir la durabilité.

Promouvoir le développement durable dans les pays de la région méditerranéenne consistera, entre autres, à atténuer la pression des activités humaines sur l'environnement, ce qui ne manquerait pas, en retour, d'avoir des impacts positifs sur la société dans son ensemble.

La pression des activités humaines sera appréhendée en termes :

- de tendance d'évolution à partir de 1990 des principales manifestations de l'activité économique que sont la démographie, l'urbanisation, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le transport et le tourisme.
- et de leurs impacts négatifs sur les composantes principales de l'environnement que sont: la forêt, le sol, l'eau, la biodiversité, l'air et le littoral.

Les réponses législatives, réglementaires, fiscales ou techniques apportées par les décideurs ainsi que les mesures d'accompagnement mises en œuvre pour atténuer sinon supprimer les conséquences préjudiciables à la durabilité seront appréciées à travers des indicateurs traduisant les initiatives prises au niveau politique. Il y aurait lieu cependant de tenir compte dans l'appréciation des effets escomptés du fait que l'échelle de temps des décideurs (court terme) ne correspond pas toujours à l'échelle écologique (très long terme).

L'évaluation des situations ou des évolutions en termes de développement durable sera souvent qualitative. Elle aura également à tenir compte des caractéristiques écologiques, géographiques, sociales, économiques et structurelles des pays qui sont, de ce fait, confrontés à des problèmes différents et partent d'un niveau d'expérience qui n'est pas toujours comparable.

Il est certain que l'analyse des situations prévalant dans les pays, l'efficacité de la prise de décision politique en matière d'environnement et de développement, la pertinence des réponses techniques à donner aux situations et aux évolutions s'écartant de la durabilité, dépendent fortement de la capacité institutionnelle des Etats.

Il y aura donc lieu d'examiner dans quelle mesure ces derniers se sont dotés depuis 1990 et surtout depuis 1995 :

- en capacité d'élaboration des politiques et stratégies de développement durable
- en capacité de mise en œuvre de ces politiques et stratégies en termes de ministères, organismes et agences gouvernementales spécialisées.
- en capacité de participation de la population et des territoires à travers les collectivités territoriales et locales ainsi qu'à travers les ONGs.

Pourront être appréciés les efforts faits en faveur :

- d'une meilleure répartition des pouvoirs entre le niveau central de l'état et les circonscriptions territoriales (déconcentration et surtout décentralisation).
- de la création d'une administration de tutelle ou d'agences nationales ou locales chargées de l'environnement témoignant de la prise de conscience et de l'implication des pouvoirs publics.
- d'une instance supérieure de coordination interministérielle des questions de gestion environnementale.
- du renforcement des moyens financiers et humains mis à la disposition des administrations en charge de l'environnement.
- de l'élaboration de programmes nationaux de protection de l'environnement précisant les orientations stratégiques générales et de plans d'action visant à intégrer les préoccupations écologiques dans une forme durable de développement.

- d'une planification explicitant les actions envisagées, les objectifs à atteindre et les échéances.
- de l'instauration d'une législation répondant aux nécessités du contrôle et traduisant la volonté officielle de parer à la dégradation de la situation.
- de l'adoption des obligations internationales et régionales en matière d'environnement en tant que facteur incitant au renforcement des politiques environnementales nationales.

L'évaluation actuelle du fonctionnement administratif et institutionnel des pays exige une bonne connaissance de la situation nationale, de la configuration institutionnelle existante, de la distribution des rôles et des efforts faits depuis 1990.

Cela implique la participation effective à l'évaluation d'un expert national par pays, à même de dresser, à travers un questionnaire à élaborer, le profil du pays et de recueillir auprès des partenaires institutionnels l'information validée utile à l'échelle pertinente requise.

Il est certain aussi qu'en définitive, la durabilité devra s'exprimer effectivement sur le terrain en termes :

- d'efficacité économique avec maintien du capital en ressources naturelles.
- d'intégrité environnementale
- d'équité sociale

Faute de pouvoir apprécier quantitativement, à court terme, des situations prévisibles à long terme, les démarches stratégiques des pays vers le développement durable pourraient être évaluées à travers le degré de respect ou de prise en compte des principes d'action qu'impliquent les objectifs assignés au développement durable :

- Le principe pollueur - payeur : qui suppose l'internalisation des coûts externes de l'activité économique.
- Le principe d'intégration qui suppose l'interaction dynamique entre les composantes de l'environnement et les activités de développement.
- Le principe de subsidiarité qui codifie les relations d'interdépendance entre le global et le local.
- Le principe de précaution qui préconise la prévention et la prudence.

L'évaluation des stratégies de développement durable des pays reposera en fin de compte sur des méthodes de connaissance et d'exploration des situations données :

- connaissance rétrospective (horizon 1990-1995) de la situation des différents pays à partir de données socio-économiques choisies disponibles notamment au Plan Bleu (image de départ).
- actualisation des connaissances (horizon 2000) sur la base des résultats du questionnaire pays.
- confirmation (ou infirmation) de tendance d'évolution par rapport aux prévisions des scénarios prospectifs disponibles (horizon 2000).

L'évaluation pourrait concerner respectivement les 6 composantes de l'environnement et les 6 secteurs d'activités suivants :

- les sols, l'eau, la forêt, le littoral, la mer, l'atmosphère.
- la production agro-alimentaire, l'industrie, l'énergie, le tourisme, les transports et le développement durable.

Elle concerne également les niveaux de pollution de ces milieux par la production de déchets solides, liquides et gazeux.

Il y a de fortes chances pour que les tendances lourdes soient confirmées (le court laps de temps depuis 1995 voire depuis 1990, la difficulté et la lenteur de la mise en place des structures, des programmes et des capacités ne permettent pas de s'attendre à des résultats spectaculaires).

Il s'agira alors, peut être, d'apprécier à l'échelle adéquate les blocages et points de rupture possibles au vu des potentialités disponibles.

En fin de compte, l'évolution socio-économique du pays dans le contexte méditerranéen sera appréciée à la lumière des réponses d'ordre économique, politique et socio-culturel qu'il aurait su donner aux conditions générales externes qu'il avait eu à confronter.

L'évolution environnementale sera appréciée à la lumière du bilan écologique des différents milieux et des ressources naturelles sur la base d'indicateurs environnementaux pertinents ainsi que de la politique d'occupation du sol : protection, activités préférentielles, activités exclues, etc...

L'évolution de l'aménagement du territoire permettra d'apprécier l'efficacité du système politico-administratif du pays (système législatif, réglementaire et institutionnel) face aux pressions exercées par le système socio-économique (et même géopolitique).

Approche Régionale

A l'échelle de l'ensemble de la région méditerranéenne, la nécessité d'un système de pilotage des mutations en cours sous l'effet de facteurs aussi bien internes qu'externes n'est plus discutable.

Les changements en cours permettent plusieurs avenir prévisibles.

Il revient au système du PAM d'aider à la construction d'une démarche stratégique vers une situation souhaitable de développement durable.

Nécessité pour ce faire de disposer d'une information objective sur les situations prévalant dans les pays et d'une capacité à imaginer les évolutions à plus long terme aux fins d'une évaluation crédible des priorités d'action pour un développement durable.

Il s'agira donc d'apprécier à leur juste valeur les points forts aussi bien que les faiblesses du PAM dans sa démarche régionale visant la compréhension globale du système méditer-

ranéen, son suivi et la prise en compte des priorités environnementales déterminantes pour le développement socio-économique et le bien être des populations méditerranéennes.

L'efficacité de son action pourrait être évaluée à travers :

- l'exhaustivité du système d'information, de suivi et de veille mis en place pour caractériser l'environnement et le développement de la région.

- la compréhension globale du système méditerranéen proposée et de ses futurs prévisibles.
- la crédibilité des outils prospectifs mis en œuvre pour clarifier les impacts à long terme du développement socio-économique sur l'environnement et leur intérêt en tant qu'instrument de dialogue intra -méditerranéen.
- la pertinence des problématiques majeures pour un développement durable traitées par ses structures et la faisabilité des objectifs proposés.
- la capacité d'initier et de promouvoir des activités synergiques transcritibles dans les politiques nationales.
- le développement d'un partenariat technico-scientifique entre les pays de la région et de l'expertise méditerranéenne en matière d'observation et d'évaluation des processus de développement durable.
- l'identification et la mobilisation des acteurs de la société civile à différents niveaux au service des objectifs de sensibilisation et de formation.
- la capacité de formuler recommandations et propositions d'action et d'aider à la prise de décision des gouvernements pour corriger des politiques et des actions entreprises.
- la capacité d'intéresser encore plus sérieusement l'Union Européenne, les organismes internationaux et méditerranéens aux préoccupations de la région.
- la documentation scientifique et technique produite.
- l'action de rapprochement, d'échanges propices aux consultations et aux prises de décision au niveau régional.

III. QUESTIONNAIRE SUR LES INITIATIVES ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN REGION MEDITERRANEENNE.

Ce questionnaire est un guide posant un certain nombre de questions ayant trait aux progrès réalisés par les pays dans le sens du développement durable et ce en tant que conséquences de décisions prises par les autorités compétentes ou les acteurs concernés dans le domaine politique, législatif, judiciaire, réglementaire, fiscal, économique ou autre.

Il ne concerne pas l'état de l'environnement mais la politique de l'environnement et du développement.

Il a d'abord été établi à l'intention de l'expert national qui aura la charge de recueillir et de valider les informations pertinentes nécessaires à l'établissement du bilan stratégique

Cependant il s'adresse aussi à la société civile dans son ensemble et notamment aux trois principaux groupes membres de la CMDD (ONG, autorités locales et acteurs socio-économiques) qui répondront à toutes les questions qui relèvent de leurs activités et domaines de compétence.

Ce questionnaire s'adresse enfin aux composantes du PAM (programmes et CARs) ainsi qu'aux partenaires régionaux (METAP, CEDARE, etc.) qui devraient fournir des réponses dans les domaines les concernant à partir des informations dont ils disposent.

Les questions appellent des réponses claires et certaines précisions (quantitatives chaque fois que cela est possible). Elles appellent aussi pour plusieurs d'entre elles des développements et des commentaires susceptibles d'éclairer les décisions prises ou les politiques suivies (5 à 10 lignes au maximum par question.).

Les références explicitant les politiques officielles sont à signaler.

Les réponses catégoriques par oui ou par non ne sont recommandées que pour traduire une situation claire univoque.

L'objectif visé est une tentative d'évaluation des performances environnementales réalisées par les parties contractantes et autres membres de la CMDD aux échelles nationale et locale, par référence aux objectifs fixés et aux engagements internationaux pris et ce en termes :

- d'efficacité des politiques de l'environnement menées en matière de lutte contre la pollution et de conservation de la nature.
- d'intégration des préoccupations environnementales dans toutes les politiques sectorielles.
- d'efficacité de la coopération avec la communauté méditerranéenne et internationale.

Évaluer la performance d'un pays ou d'un partenaire revient à apprécier les résultats obtenus dans l'exécution de la politique environnementale par l'Etat aussi bien que par les acteurs de la société civile. A défaut d'objectifs quantitatifs fixés à des échéances définies, on se référera aux objectifs déclarés de la politique nationale mais aussi aux décisions politiques, aux règles édictées au niveau international engageant le pays et aux recommandations généralement admises des experts.

Une politique environnementale performante fixe en principe des objectifs susceptibles à long terme de protéger le pays contre la stagnation qu'entraînerait à l'avenir l'épuisement irréversible des ressources. Des actions préventives peuvent assurer une utilisation durable des ressources tout en permettant d'éviter de nouvelles pollutions. Elles nécessitent toutefois des réformes de politiques économiques ainsi qu'une réglementation plus énergique, une plus grande volonté politique et une meilleure gestion. Malgré une prise de conscience certaine, l'effort des Etats n'a pas été suffisant. Les initiatives prises n'ont fait, tout au plus, qu'atténuer le processus de dégradation.

Les causes sous jacentes de ce processus de dégradation sont connues :

- croissance démographique incomplètement maîtrisée.
- choix politico - économiques inappropriés.
- systèmes administratifs et réglementaires inopérants.
- sensibilisation insuffisante de l'opinion publique.
- volonté politique peu affirmée.
- compréhension biaisée des phénomènes qui menacent l'environnement.
- assistance médiocre en matière de renforcement institutionnel et de formation des capacités.

L'évaluation portera essentiellement sur les décisions prises ainsi que sur les progrès réalisés:

- dans l'atténuation ou le contrôle des pressions exercées sur les ressources et le milieu.
- dans l'intégration de l'environnement dans le développement.
- dans la mise en œuvre des accords multilatéraux

A. Contrôle des pressions exercées sur le milieu et les ressources.

Les informations à recueillir concernent :

1. La pollution du milieu marin.

1.1 Lutte contre la pollution par les navires.

- Mise en œuvre de la convention MARPOL, de la convention de Barcelone et de ses protocoles?
- Création de stations de déballastage et autres équipements dans les ports?
- Mesures nationales pour assurer la sécurité de la navigation (sécurité des navires, conditions de navigation, dispositions juridiques concernant la circulation maritime intervention, lutte contre les pollutions accidentelles, réparation des dommages).
- Plan de mobilisation des collectivités locales et de la société civile en cas d'urgence ?

1.2 Lutte contre la pollution par les installations pétrolières en mer.

- réglementation spécifique?
- Inventaire et suivi des installations ?

2. La pollution des eaux côtières.

2.1 Prévention et lutte contre les pollutions d'origine industrielle.

- promotion des industries propres: écolabels?
- classement des installations industrielles?
- établissement de normes de rejet?
- réglementation spécifique?
- existe-t-il un programme de suppression des points noirs?

2.2. Prévention des pollutions d'origine urbaine .

- mesures en faveur d'une progression du taux de traitement des eaux usées urbaines entre 1990 et 2000 (notamment nombre de stations de traitement ou nombre d'équivalents habitant).

3. La surveillance continue de la qualité du milieu marin.

- réseau d'observation des eaux côtières?
- réseau de surveillance de la qualité des eaux de baignade?

4. Les activités maritimes.

- réglementation de la pêche contre le chalutage abusif et contre le braconnage en zones interdites?
- réglementation de protection des lagunes côtières utilisées pour l'aquaculture?
- activités de recherche pour la protection du milieu marin?

5. La pollution atmosphérique.

5.1. La surveillance de l'air.

- création de réseaux de mesure et d'alerte?

5.2 Lutte contre la pollution de l'air.

- création de normes de rejets dans l'air ?
- plan de réduction des émissions industrielles polluantes?
- contrôle de la pollution par les gaz d'échappement?
- taxe sur la pollution atmosphérique?
- plan d'économie d'énergie?
- programme de développement des énergies renouvelables?
- développement de la cogénération?
- utilisation privilégiée du gaz naturel?

6. Les eaux continentales

6.1. La gestion rationnelle de l'eau.

- le cadre législatif consacre-t-il le caractère patrimonial de l'eau?
- réseau national de surveillance de la ressource en eau et de son évolution quantitative et qualitative en tant qu'outil de connaissance et d'aide à la décision ?
- décisions prises en vue d'une gestion intégrée et durable de la ressource? (maîtrise des prélèvements et de la demande en particulier) :

reform institutionnelle du secteur
planification de la gestion
instruments réglementaires
instruments économiques.

6.2 La pollution des eaux.

- mesures de lutte contre la pollution hydrique?
pollution d'origine agricole : contrôle des pesticides et engrais
pollution d'origine industrielle : application du principe pollueur - payeur.
pollution d'origine domestique : stations d'épuration.

- redevance d'assainissement?

7. Gestion et conservation des sols.

7.1 Lutte contre l'érosion

- mesures de préservation des terres, notamment en pente, nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ?

7.2 Réhabilitation des terres dégradées.

- programme des travaux de conservation des eaux et des sols ?
- plan d'action pour la lutte contre la désertification?
- mesures de lutte contre la salinisation des sols?
- mesures de lutte contre la contamination des sols?

8. La gestion des déchets solides.

8.1 Les déchets ménagers.

- initiatives institutionnelles?
- mesures de résorption et de réglementation des décharges sauvages?
- plan de développement des décharges contrôlées?
- mesures en faveur de la collecte sélective?
- mesures spécifiques concernant les déchets hospitaliers?

8.2. Valorisation des déchets organiques

- programme de compostage et de valorisation agricole du compost?
- traitement et valorisation des boues résiduaires?

8.3 Les déchets industriels.

- gestion rationnelle et traitement des déchets industriels et dangereux?
- plan national d'action?
- décharges spécifiques? usines d'incinération ?

8.4 Mesures législatives et réglementaires.

- promulgation d'une loi nationale sur les déchets?
- établissement de directives et de normes?
- mesures de prévention ou de réduction de la production et de la nocivité des déchets ?
- mesures de promotion des technologies propres?
- mesures d'organisation du transport des déchets?
- mesures en faveur du réemploi et du recyclage des déchets (papiers - cartons, verre, plastiques, métaux) ?

- redevances sur les déchets?

9. La forêt.

9.1 La protection foncière et phytosanitaire.

- l'inventaire forestier national existe-il?
- l'observation scientifique et le suivi à long terme du domaine forestier sont-ils assurés ?
- mesures de gestion durable des forêts?

9.2 La protection contre les incendies.

- mesures en faveur de la surveillance et de l'équipement des massifs forestiers?
- programme de reboisement?
- programme de mise en valeur agro-sylvo-pastorale?
- renforcement des moyens logistiques de lutte contre les feux de forêts?
- mesures de sensibilisation et de motivation de la population?

10. Les biotopes

10.1 Protection des écosystèmes.

- initiatives institutionnelles?
- mesures législatives et réglementaires de protection des zones humides, des terres agricoles, des zones naturelles d'intérêt écologique ?
- existe-t-il une loi nationale de protection de la nature ?
- existe-t-il un plan d'action de protection à long terme?
- l'inventaire des sites naturels d'intérêt faunistique et floristique a-t-il été établi?

10.2 Protection des espèces menacées.

- mesures juridiques de protection des espèces menacées?
- actions pratiques de surveillance et de gestion de leurs habitats terrestres, côtiers et aquatiques ?
- opérations de réintroduction d'espèces disparues.
- conservatoires botaniques nationaux.
- mesures particulières en faveur des oiseaux migrateurs.
- répression des infractions à la Cites.
- acquisitions foncières en faveur de la nature.

11. La maîtrise de l'urbanisme.

11.1 Les instruments de maîtrise urbaine.

- existe-t-il une loi d'aménagement du territoire?
- institution de schémas directeurs?

- institution de plans d'occupation des sols?
- institution des études d'impact?
- existe-il une politique de la ville visant le développement durable?
- Agendas 21 locaux?
- promotion de constructions à haute qualité environnementale?
- initiatives majeures des collectivités locales en faveur d'un développement urbain durable, et notamment :
 - Plan d'extension des espaces verts urbains ?
 - Plan d'action favorisant le transport public ?
 - Plan de lutte contre le bruit ?

11.2 Maîtrise du développement littoral.

- mesures en faveur de la protection et de la gestion du littoral au plan juridique, législatif et institutionnel ?
- instruments économiques en faveur de la protection de l'environnement touristique ?
- mesures en faveur d'un tourisme durable ?

B. Intégration de l'environnement dans le développement.

Les informations à recueillir concernent principalement l'impact environnemental du développement économique et l'impact économique des politiques d'environnement, ainsi que les mesures prises en faveur d'une intégration des politiques de l'environnement dans les grands secteurs d'activité tels que l'agriculture, l'énergie, les transports, le tourisme, etc.

1. Au niveau institutionnel et législatif.

- établissement d'un code de l'environnement ?
- création d'un organisme de coordination interministériel : Commission nationale du développement durable ?
- adoption d'un Agenda 21 national ?
- création d'un observatoire national de l'environnement et du développement ou fonction similaire?

2. Au niveau de la planification gouvernementale.

- les préoccupations environnementales ont-elles été intégrées dans les plans de développement économique et social du pays et approuvées par le parlement?
- les principes du développement durable ont-ils été traduits dans le plan national d'aménagement du territoire?
- les schémas directeurs sectoriels matérialisent-ils les nouvelles orientations préconisées?
- l'administration publique donne-t-elle l'exemple en termes de modes de production et surtout de consommation (économie d'eau, d'énergie, etc)?
- quelles mesures pour que les dépenses pour l'environnement soient compensées par des créations d'emplois (éco-industrie) ou par une amélioration de la compétitivité (nouvelles technologies, nouveaux débouchés)?
- Avancées législatives et réglementaires?

3. Au niveau de la mise en œuvre.

3.1 Les instruments réglementaires utilisés.

- les autorisations administratives intègrent-elles les prescriptions de protection de l'environnement?
- le contrôle des établissements classés intègre-t- il l'approche préventive dans ses prescriptions?
- l'étude d'impact est - elle obligatoire?
- l'application de la réglementation concerne - t - elle tous les acteurs (entreprises, municipalités, établissements étatiques)?
- les sites présentant des risques technologiques disposent-ils de plans particuliers d'intervention?
- l'atteinte à l'environnement mène - t - elle à des condamnations ? et notamment,
 infraction à la réglementation visant la lutte contre la pollution,
 infraction à la réglementation des installations classées dangereuses
 infraction à la réglementation de l'urbanisme.
 infraction à la réglementation concernant la chasse et la pêche.
- L'inspection est-elle conjoncturelle ou régulière ? est-elle initiée par le département de tutelle ou par un organisme extérieur ?

3.2. Les instruments économiques utilisés.

- taxes et redevances : leurs taux permettent - ils de financer les programmes vitaux de protection de l'environnement ? pollution de l'eau, enlèvement des ordures ménagères, des déchets industriels spéciaux, pollution de l'air, traitement des huiles usées ?
- subventions et incitations fiscales favorables à l'environnement (fonds de dépollution) ?
- suppression ou réduction des subventions aux secteurs économiques ayant un effet défavorable pour l'environnement?
- système d'assurance de responsabilité civile pour pollution accidentelle permettant l'indemnisation des frais de nettoyage?

3.3 Initiatives du secteur privé.

- accords volontaires entre pouvoirs publics et certains secteurs industriels pour atteindre des objectifs environnementaux?
- écolabellisation et plans verts de grandes entreprises?
- promotion de la gestion déléguée?
- Sponsorisation d'initiatives en faveur de l'environnement et du développement durable ?

3.4 Initiatives de coopération bilatérale

- émetteur ou bénéficiaire ? (souvent par le biais d'agences nationales de coopération)
- principaux partenaires ?
- importance et impact de ce type de coopération ?

3.5 Initiatives en direction du public

- Mesures pour la promotion de l'information sur l'environnement.
- Mesures pour la participation du public aux processus de décision, notamment gestion de l'environnement, gestion urbaine, etc.
- Mesures pour la promotion du système associatif et la coopération avec les associations ?
- Mesures pour la participation aux réseaux ?
- Quelles mesures spécifiques ?

3.6 Promotion du rôle de la recherche sur l'environnement

- renforcement des capacités institutionnelles?
- gestion de grands programmes prioritaires?
- création de banques de données environnementales?
- développement des éco-technologies?

3.7 Renforcement de l'éducation environnementale.

- ouverture de la formation primaire et secondaire aux problèmes d'environnement?
- développement de filières universitaires de formation à l'environnement?
- échanges entre universités et participation aux programmes de développement durable de la région méditerranéenne?

3.8 Formation permanente.

- mise en place de structures d'accueil et de formation environnementale. Stages d'information, ateliers pédagogiques, transfert de technologies, animation de réseaux?
- promotion des métiers de l'environnement ?
- renforcement des capacités des services environnementaux des communes?

3.9 Actions de sensibilisation.

- célébration de journées de l'environnement?
- campagnes de nettoyage de l'environnement?
- soutien et encouragement aux ONGs?
- accès aux médias pour les acteurs de l'environnement ?
- promotion du film environnemental?
- autres actions ?

C. Mise en œuvre des accords multilatéraux et initiatives régionales.

Les informations à recueillir concernent :

1. Au niveau méditerranéen :

- la ratification de la convention de Barcelone et de ses protocoles?
- l'application et la mise en oeuvre des dispositions de la convention de Barcelone et de chacun de ses protocoles ?
- la prise en compte et la mise en œuvre des recommandations du PAM adoptées par les Parties contractantes , notamment en ce qui concerne :
 - préparation, suivi et mise en oeuvre des instruments juridiques ;
 - information, participation et coopération ;
 - prévention et maîtrise de la pollution ;
 - conservation de la diversité biologique ;
 - gestion durable des zones côtières ;
 - intégration de l'environnement et du développement
- la prise en compte et la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD, adoptées par les Parties contractantes, notamment en ce qui concerne :
 - gestion de la demande en eau ;
 - gestion durable des régions côtières ;
 - indicateurs de développement durable ;
 - tourisme ;
 - information et sensibilisation ;
 - commentaires sur thèmes en cours ;
 - commentaires sur méthode de travail.
- la prise en compte et la mise en œuvre des recommandations de l'Agenda Med 21?

2. Au niveau euro méditerranéen et régional :

importance et evolution de la coopération et son impact sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée?

- avec la Communauté Européenne (CE, UE)
 - déclaration et processus de Barcelone(MEDA, SMAP, etc.)
 - programmes d'action en matière d'environnement.
 - politique méditerranéenne rénovée..
 - programme LIFE et autres programmes d'assistance.
 - programme PHARE
- avec les autres programmes et organismes régionaux (en relevant complémentarités et double-emplois s'il ya lieu)

METAP
CEDARE
Autres

3. Au niveau mondial

- la ratification et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux ayant une incidence sur le développement durable. Importance et évolution pour la Méditerranée.

Convention internationale sur les changements climatiques

Protocole de Kyoto

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur dépôts.

Convention pour la protection de la couche d'ozone

Protocole de Montréal

Convention sur la diversité biologique

Convention sur la désertification.

- la coopération avec les agences des nations unies ? Contribution à la protection de l'environnement et au développement durable en région méditerranéenne.

la FAO : projet d'aquaculture ME DRAP ? Sylvia Méditerranaria ?
CGFM

l'UNESCO : projet MAB ?

le PNUD : capacité 21 ?

Autres

- intervention des institutions financières internationales et régionales et leur contribution dans les projets de développement durable, (Banque Mondiale, BEI, FADES, FKDEA, BisD, BAD, autres)
- La prise en considération des recommandations des grandes conférences internationales (Etablissements humains, femmes, pauvreté) Impacts pour la Méditerranée.

IV. CAHIER DES CHARGES POUR LA RÉALISATION D'UN « BILAN STRATÉGIQUE POUR L'AN 2000 »

1. INTRODUCTION

Après la Conférence de Rio, la communauté des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, a élargi ses préoccupations de sauvegarde de l'environnement au milieu terrestre et adopté la notion de développement durable qui sous-tend l'Action 21.

Elle a procédé à l'élaboration d'un programme Action MED 21 résultant d'une lecture méditerranéenne d'Action 21, mettant en évidence les priorités de la région et identifiant les partenaires aussi bien que les outils de sa mise en œuvre.

Elle a révisé, actualisé et recentré les activités du PAM pour une meilleure prise en compte des défis du développement durable et de l'irréversibilité des impacts sur l'environnement et les ressources.

Elle a doté le PAM d'une Commission méditerranéenne du développement durable en tant qu'instance consultative.

Elle a, à partir de 1995, par le biais de l'Unité de coordination et des structures du PAM, initié un certain nombre de nouvelles activités touchant à d'importantes questions de nature tant socio-économique qu'environnementale et développé une coopération multilatérale afin de susciter une dynamique active au service du développement durable dans les pays de la région.

Elle se propose, aujourd'hui, de dresser un bilan exhaustif des 10 et, surtout, des 5 dernières années d'activité, afin de déceler les faiblesses du système mis en place et d'apprécier l'ampleur des actions entreprises par tous les partenaires concernés (décision de la XI^e réunion ordinaire des Parties contractantes en octobre 1999 à Malte.)

2. APPROCHE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

L'étude demandée dont le cahier des charges fait l'objet du présent document se situe dans le contexte général de la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de ses Protocoles, du Plan d'action pour la Méditerranée et de la Commission méditerranéenne du développement durable, Elle s'inscrit dans le droit fil de la résolution pertinente adoptée par la XI^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone concernant la réalisation d'un bilan stratégique de la mise en œuvre des principes du programme Action MED 21.

Elle vise à mettre à la disposition du PAM et des Parties contractantes un constat réaliste des progrès accomplis sur la voie du développement durable en termes d'engagement politique à différents niveaux, de décisions administratives et de leur mise en œuvre.

L'étude a pour visée générale de proposer à la 6^{ème} réunion de la CMDD qui aura lieu à Tunis en novembre 2000 un bilan exhaustif des questions qui se posent afin de communiquer un nouvel élan à l'action commune.

Compte tenu de cette visée générale, l'étude a pour objectifs plus concrets de procéder à:

- a) une analyse et une évaluation des programmes entrepris par le PAM et l'ensemble structures depuis 1990 et, surtout, depuis 1995;
- b) une analyse et une évaluation des actions entreprises par les partenaires du PAM en appui à ces programmes;
- c) une analyse et une évaluation des initiatives prises par les Parties contractantes dans le contexte de la CNUED, de la Convention de Barcelone, du PAM et de la CMDD;
- d) une évaluation des performances des politiques menées pour promouvoir le développement durable;
- e) un inventaire des lacunes et faiblesses préjudiciables à cette promotion;
- f) des recommandations et propositions d'action susceptibles de renforcer la mise en œuvre des décisions prises.

3. DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

La coordination de l'étude sera assurée par une équipe de 3 experts représentant respectivement le « Nord », le « Sud » et le PAM, avec les conseils ad hoc d'experts qualifiés.

Un expert national « autorisé » aura la charge, pour chacun des pays concernés, de recueillir l'information disponible, de procéder aux consultations nécessaires, d'analyser la documentation ad hoc et de synthétiser les réponses aux questionnaires proposés. Le rapport national sera validé par chacune des Parties contractantes. Pour chacun des autres membres de la CMDD, un expert fera aussi un travail similaire, pour les sections les concernant.

Un expert indépendant aura la charge d'évaluer l'action de la société civile (ONGs, autorités locales et acteurs socio-économiques, notamment), pendant qu'un autre se penchera sur les actions des organisations méditerranéennes et leur portée.

Enfin, un troisième expert analysera le fonctionnement du système de Barcelone pour en déceler les faiblesses préjudiciables à son efficacité. Il appréciera de même l'importance relative et l'impact du partenariat pratiqué.

Un comité de pilotage comprenant, outre le Secrétariat du PAM, les représentants de la Grèce, de Monaco, de la Tunisie, de la Ville de Rome, de l'EOAEN et du MIO-ECSDE, supervisera l'avancement de l'étude qui devra respecter le calendrier suivant :

- 21 janvier 2000 : approbation du cahier des charges de l'étude par le Comité directeur de la CMDD;
- février 2000 : démarrage de l'étude;
- mars 2000 : réunion de l'équipe de coordination et des consultants concernés pour mise à jour et examen;
- 30 avril 2000: soumission des rapports des experts nationaux, et ceux des trois autres experts régionaux;
- 11 mai 2000: réunion du comité de pilotage pour la préparation du Bilan stratégique;
- 22-23 juin 2000: réunion du Comité directeur;
- fin juin 2000 (au plus tard fin juillet): soumission d'un document substantiel pour observations par les Parties contractantes, les membres de la CMDD et autres parties concernées;
- mi-septembre 2000: réunion de l'équipe de coordination et du comité de pilotage en vue de mener à bien le rapport;
- 30 septembre 2000: mise en forme définitive du document final par le Secrétariat du PAM;
- 15 octobre 2000 : document final, en 2 langues.

4. PRESTATIONS ET OBLIGATIONS INCOMBANT AUX EXPERTS

1. Les deux experts chargés de l'élaboration de l'ensemble du rapport sous la coordination du Secrétariat et en étroite coopération avec celui-ci, seront tenus de synthétiser les points saillants des questionnaires et des rapports nationaux, du rapport sur la société civile (ONGs, autorités locales et acteurs socio-économiques, notamment), du rapport sur la «coopération régionale» et du rapport l'action des organisations méditerranéennes, ainsi que du rapport sur le système du PAM, et de rédiger le rapport dit « Bilan stratégique »:

- Ce rapport d'une centaine de pages fera apparaître les avancées réalisées par les pays mais aussi les déficiences et carences des politiques menées, et il devra permettre une évaluation des initiatives et actions entreprises par les pays et autres partenaires en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable, de même que de l'efficacité tant du système de Barcelone que de l'action de la société civile et de la coopération régionale.
- Les experts de l'équipe de coordination élaboreront les recommandations jugées pertinentes pour remédier aux déficiences mises en évidence, et les propositions d'action jugées utiles pour améliorer l'efficacité des politiques et renforcer les aspects stratégiques de leur mise en œuvre par le PAM, les Parties contractantes et tous les partenaires concernés.
- À la demande du PAM et en tant que de besoin, ils participeront aux sessions de travail prévues et spéciales.
- Ils intégreront leurs analyses et harmoniseront leurs démarches lors de plusieurs réunions de travail (mars, mai, juin, septembre) pour finaliser une approche stratégique cohérente de cette mise en œuvre et coordonner/finaliser la préparation du Bilan.
- Ils organiseront, à la mi-mai et à la mi-septembre, une réunion avec le comité de pilotage pour la validation des conclusions de l'étude et de l'approche proposée.
- Pour la réalisation de l'étude, les experts du groupe de coordination bénéficieront des avis et de l'appui du PAM et des représentants officiels des Parties contractantes.
- Outre le rapport final, devront être également remis les rapports des experts nationaux et ceux ayant trait au fonctionnement du système de Barcelone, à l'action de la société civile ainsi qu'à l'action des organisations régionales méditerranéennes.

Bien que l'ensemble du rapport relève de leur responsabilité commune, les tâches suivantes sont précisées et réparties, en gardant à l'esprit qu'il devra s'opérer une communication et un échange interactif sur les avancées et réalisations respectives; les chapitres mentionnés ci-dessous correspondent à ceux du projet de table des matières du Bilan, lequel est toujours susceptible d'être modifié.

L'un des deux experts:

1. élabore des lignes directrices succinctes pour les rapports nationaux afin de préparer la voie à une meilleure analyse comparative, en mettant en relief les enjeux, décisions, actions, contraintes, lacunes et besoins (25 mars 2000);
2. se livre à une analyse des questionnaires en vue de cerner des cadres et matrices souples et utiles de manière à tirer rapidement parti de l'information pertinente indispensable au Bilan stratégique (mi-avril 2000);
3. analyse et synthétise les questionnaires (fin mai 2000);
4. établit la première version (environ 50 pages) du chapitre III (10 juin approximativement);
5. revoit les autres chapitres du Bilan stratégique et y contribue;
6. rédige les chapitres IV, V et VI, de concert avec les autres membres de l'équipe de coordination/rédaction et avec l'assistance, s'il y a lieu, d'experts ad hoc (deuxième quinzaine de juin 2000);

7. contribue à la révision du projet de rapport en tenant compte des observations faites par les membres et les partenaires (mi-septembre 2000), puis à la finalisation du rapport en décembre 2000, après la 6e réunion de la CMDD.

L'autre expert :

1. est chargé de la rédaction de l'ensemble du rapport : première version (fin juin), version remaniée (mi-septembre), et version finale (décembre 2000);
2. élabore directement l'introduction et le chapitre I (5-7 pages) (fin mars 2000);
3. rédige le chapitre II (environ 20 pages), avec l'assistance des composantes du PAM , principalement du CAR/PB (fin avril 2000);
4. révise le chapitre III qui aura été élaboré par l'autre expert et l'intègre dans le rapport en harmonisant le style de l'ensemble (environ 50 pages) (mi-juin 2000);
5. analyse et synthétise les 3 études régionales et en tire les informations pertinentes pour les fondre dans le Bilan stratégique;
6. élabore les chapitres IV, V et VI (environ 10 pages chacun), avec l'assistance, s'il y a lieu, d'experts ad hoc (deuxième quinzaine de juin 2000).

2. Les **experts nationaux**, ou ceux représentant les partenaires, qui contribuent à l'étude, devront être parfaitement au fait de la politique environnementale de leur pays respectif, ou de l'organisation en question, avoir été agréés par la Partie contractante ou le partenaire concerné, et pouvoir compter sur l'appui total des services chargés de l'environnement.

- Ils sont tenus d'analyser la documentation nationale pertinente ayant trait à la mise en œuvre des décisions prises, recommandations faites, principes d'action retenus, à l'échelle mondiale, méditerranéenne, nationale ou locale depuis 1990 et la CNUED de 1992 de manière générale, et depuis 1995 de manière plus spécifique.
- Ils apportent, pour les besoins de l'étude, les éléments de réponse les plus objectifs aux interrogations du questionnaire dont ils ont été saisis et les complèteront éventuellement par toutes autres informations pertinentes éclairant la politique environnementale suivie ou justifiant la stratégie de développement appliquée.
- Ils remettront le 30 avril au plus tard, en plus du questionnaire rempli, un rapport national autorisé (ou rapport du partenaire) d'une dizaine de pages récapitulant les aspects politiques, juridiques et législatifs, institutionnels, économiques et techniques du développement durable dans le pays (ou dans l'institution concernée, s'agissant des autres membres de la CMDD) et évoquant la spécificité nationale du processus de prise de décision dans ce domaine.

3. L'expert régional indépendant chargé d'analyser le fonctionnement du **système de Barcelone** devra être parfaitement au fait de l'évolution, des méthodes de travail et des programmes du PAM et de ses structures:

- il examinera d'un œil critique et objectif les atouts et les faiblesses de chacune des composantes du système (Parties contractantes, PAM, Unité MED, MED POL, CARs, partenaires, observateurs, etc.) en accordant la considération voulue à la réalisation des objectifs du PAM, depuis la protection du milieu marin jusqu'au développement durable dans la région méditerranéenne (programme Action MED 21, PAM II, CMDD).

- il évaluera la nature et l'importance du soutien et de l'aide directe ou indirecte trouvés ou suscités par le PAM auprès de ses partenaires euro-méditerranéens et internationaux depuis 1990, et surtout depuis 1995, en référence aux différentes déclarations et engagements politiques pris par les instances politiques, économiques ou financières concernées: MEDA/SMAP/LIFE-CE/EU, etc., METAP, CEDARE, FAO, UNESCO, PNUD, Banque mondiale et autres agences des Nations Unies et organisations internationales/régionales concernées;
 - Il proposera un ensemble de recommandations susceptibles d'améliorer les prestations du PAM et de ses structures en termes d'élan politique en direction des Parties contractantes et de propositions d'action stratégiques pour le développement durable en direction des décideurs publics et des opérateurs économiques.
 - Il bénéficiera de l'appui total du PAM à travers son Unité de coordination et ses Centres d'activités régionales ainsi qu'à travers le Comité directeur de la CMDD.
 - Il participera, à la demande du PAM, à certains groupes de travail, si nécessaire;
 - Il remettra un rapport d'une trentaine de pages au moins (non compris des annexes sur les méthodes de travail, personnes rencontrées, documents utilisés, documents joints, etc., s'il y a lieu) synthétisant les résultats de ses analyses, de ses investigations et de ses propositions.
 - Une esquisse du rapport sera communiquée à la mi-avril 2000 et le rapport final devra être soumis au 26 mai 2000 au plus tard: cette date butoir devra être respectée, puisque la teneur du rapport sera intégrée dans l'ensemble du Bilan stratégique qui sera soumis deux semaines plus tard au Comité directeur.
4. L'expert régional chargé 'examiner l'apport de la **société civile (ONGs, autorités locales et acteurs socio-économiques, notamment)** devra être au fait des activités et initiatives de celle-ci à l'échelle de la région :
- Il évaluera en particulier la contribution à la promotion du développement durable des réseaux et associations méditerranéennes représentatives des acteurs de la société civile dans ses diverses composantes, faisant ressortir les points forts des initiatives, mesures et actions entreprises depuis 1990 et, surtout, depuis 1995, les domaines où cette action a été particulièrement efficace et les moyens par lesquels le dynamisme et la motivation du mouvement associatif pourrait aider à accélérer le processus de prise de décision.
 - Il s'attachera particulièrement aux ONGs, organisations professionnelles et collectivités locales entretenant des relations privilégiées avec le PAM et participant à ses activités, notamment par le biais de grands réseaux et de certaines institutions, comme MED Forum et MIO-ECSDE, WBCSD, ASCAME et autres Chambres de commerce, Villes unies, Medcités et Action 21 locales.
 - Il fera un 1^{er} bilan de l'expérience d'association de ces représentants de la société civile aux activités de la CMDD
 - Dans les évaluations précitées, il recensera les forces et faiblesses, contraintes et lacunes liées à la promotion et à la réalisation du développement durable dans la région méditerranéenne.
 - Il définira aussi un ensemble de recommandations et propositions d'action en vue d'une participation plus active, interactive, dynamique et ambitieuse de la société civile à la promotion du développement durable en général, en relation avec le système du PAM (Parties contractantes, PAM et ses composantes).

- Toute information pertinente complémentaire présentant un intérêt pour le Bilan stratégique sera hautement appréciée.
 - Si le PAM le sollicite, il participera aux réunions prévues.
 - Il établira un rapport d'au moins une trentaine de pages (non compris des annexes sur les méthodes de travail, personnes rencontrées, documents utilisés, documents joints, etc., s'il y a lieu) traçant les lignes de force d'une contribution accrue à la mobilisation de l'opinion publique méditerranéenne sur les thèmes et les mots d'ordre du PAM en faveur du développement durable.
 - Compte tenu de la disponibilité sans cesse croissante de données que permet Internet, le consultant est incité à chercher les informations nécessaires sur le Web, puisque la plupart des acteurs de la société civile ont des sites Web.
 - Une esquisse du rapport sera communiquée avant la fin mars et le rapport final soumis au 28 avril au plus tard, date à respecter puisque le Comité de pilotage du Bilan stratégique se réunit le 10 mai 2000.
5. L'expert régional indépendant chargé d'analyser la coopération régionale et l'apport des organisations méditerranéennes devra être au fait des activités et initiatives des acteurs régionaux et internationaux à l'échelle de la région :
- Il évaluera en particulier l'importance, la structure et la contribution de la coopération régionale à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable en région méditerranéenne, en faisant ressortir les points forts des initiatives, mesures et actions entreprises depuis 1990, et surtout depuis 1995, les domaines où cette action a été particulièrement efficace, et les moyens par lesquels le dynamisme de la coopération régionale pourrait aider à renforcer et accélérer le processus de prise de décision et la promotion du développement durable.
 - Il s'attachera particulièrement aux organisations et programmes entretenant des relations privilégiées avec le PAM et participant à ses activités, notamment le METAP, le CEDARE, la CE (non plus en tant que Partie contractante).
 - Il examinera d'un œil critique et objectif les atouts et les faiblesses de chacune des composantes du système régional en vue :
 - de mettre en évidence les lacunes et contraintes qui retentissent sur leur efficacité
 - de réduire les doubles emplois
 - d'assurer une meilleure complémentarité des programmes d'activité
 - d'encourager une plus grande synergie entre partenaires régionaux.
 - Il fera un premier bilan de l'expérience de coopération de ces institutions avec le PAM et de leur contribution au développement durable de la région.
 - Il fournira une première évaluation de l'engagement de ces institutions dans les activités de la CMDD;
 - Dans les évaluations précitées, il recensera les forces et faiblesses, contraintes et lacunes liées à la promotion et à la réalisation du développement durable dans la région méditerranéenne;
 - Il définira aussi un ensemble de recommandations et propositions d'action en vue d'une participation plus active, interactive, dynamique et ambitieuse de la société civile à la promotion du développement durable en général, et ce en relation avec le système du PAM (Parties contractantes, PAM et ses composantes).

- Toute information pertinente complémentaire présentant un intérêt pour le Bilan stratégique sera hautement appréciée.
- Il participera, à la demande du PAM et en tant que de besoin, aux réunions de travail prévues.
- Il établira un rapport d'au moins une trentaine des pages (non compris des annexes sur les méthodes de travail, personnes rencontrées, documents utilisés, documents joints, etc., s'il y a lieu) synthétisant les résultats de ses analyses, relevant les forces et faiblesses de la coopération régionale en Méditerranée, et traçant les voies pour améliorer et renforcer la coopération régionale en faveur du développement durable en Méditerranée.
- Compte tenu de disponibilité sans cesse croissante de données que permet Internet, le consultant est incité à chercher les informations nécessaires sur le Web, puisque la plupart des acteurs de la société civile ont des sites Web.
- Comme cette étude régionale sera entreprise conjointement par deux experts, il est indispensable qu'une coopération étroite et dynamique s'instaure entre eux. En gros, et pour éviter d'inutiles recoupements des travaux, il convient de prendre en considération les points suivants:
 - l'analyse se rapportant à l'UE et aux institutions des Nations Unies (PNUD/PAC.21, FAO, OMS, Banque mondiale, notamment, à l'exclusion toutefois du METAP) sera entreprise par l'un d'eux;
 - l'analyse se rapportant au METAP, au CEDARE, à la Ligue arabe et autres institutions arabes, africaines, asiatiques pertinentes sera assumée par le deuxième expert;
- Une esquisse du rapport sera communiquée à la fin mars et le rapport final soumis au 28 avril au plus tard, date à respecter puisque le Comité de pilotage du Bilan stratégique se réunit le 10 mai 2000.

V. PROJET DE PLAN DU RAPPORT

Introduction:

- Le pourquoi du bilan.

- 1995+5
- test de l'efficacité des structures méditerranéennes réformées
- appréciation du degré de motivation des Etats et de la société civile.

- Genèse du projet, mandat et échéances.

I - Rappel des objectifs du bilan et démarche méthodologique

- Objectifs généraux.

- affiner l'image de la Méditerranée en tant qu'éco-région soucieuse de mobiliser les forces vives de la société civile au service du développement durable.
- méditerranéiser la question du développement durable.
- renforcer le poids de la Méditerranée au sein du programme pour les mers régionales du PNUE et vis à vis de la CDD/NU.
- disposer d'un état des lieux réaliste, à différents niveaux, à même de faciliter la réflexion et d'aider à la prise de décision.
- communiquer l'élan politique nécessaire à la relance des structures.

- Objectifs spécifiques.

- mettre en relief les faiblesses et contraintes qui affectent le système méditerranéen (notamment le PAM).
- mettre en évidence les progrès et réussites réalisés aux niveaux national et local.
- évaluer l'appui prodigué par les partenaires méditerranéens.
- proposer des programmes d'action pertinents dans la perspective du développement durable.

- Démarche méthodologique

- structure du groupe d'étude.
- organisation et planning du travail.
- partenaires concernés par le constat objectif.
- mobilisation des institutions gouvernementales.
- validation des informations nationales.
- listing des sources.

II - Les enjeux du développement en Méditerranée.

- Bref rappel du contexte méditerranéen :

- La Méditerranée : centre vital d'une écorégion
- spécificités géographiques, climatiques et démographiques.
- fragilité des ressources naturelles.
- caractéristiques essentielles du développement
- contraste entre les deux rives Nord et Sud.
- des chiffres significatifs.

- Les questions vitales de la région :

- au plan socio-économique.
 - la pression démographique.
 - une industrialisation énergivore.

la demande en eau agricole
 l'essor du tourisme et des loisirs de plein air.
 l'urbanisation accélérée
 le développement du transport, (y compris maritime et urbain).
 l'éducation à généraliser.

- au plan environnemental

le rétrécissement du couvert forestier.
 la dégradation des sols
 la pression sur la ressource en eau.
 la perte de biodiversité et de ressources vivantes.
 la pollution de l'air
 la littoralisation non contrôlée
 la dégradation du milieu marin
 la salinisation menaçante
 l'augmentation des déchets solides domestiques et industriels.
 les conséquences des changements climatiques prévisibles.

III - Un développement durable pour la Méditerranée.

- Les instruments :

- un cadre conventionnel négocié
- un Programme d'Action pour la Méditerranée structuré
- un Agenda 21 méditerranéen
- des priorités régionales actualisées.
- une structure de réflexion représentative
- des parties contractantes responsables.
- des partenaires impliqués.

- Les activités du PAM depuis 1990 et surtout depuis 1995.

- les actions des structures du PAM ayant trait aux priorités retenues:
 - .intégration de l'environnement et du développement
 - gestion intégrée des ressources naturelles
 - gestion intégrée des zones côtières
 - gestion des déchets
 - agriculture
 - industrie et énergie
 - transport
 - tourisme
 - développement urbain et environnement
 - information
 - évaluation et maîtrise de la pollution marine
 - conservation de la nature, des paysages et des sites.

- les actions du PAM ayant trait à l'élaboration et à la révision des textes de la convention de Barcelone, et des protocoles et impact de ces textes sur le comportement des Etats.
- les actions de la CMDD et le bilan des activités menées depuis 1996 concernant les 8 thèmes prioritaires retenus en termes de recommandations stratégiques et de propositions d'action aux parties contractantes:

gestion de la demande en eau
gestion durable des régions côtières
indicateurs du développement durable
tourisme
information, sensibilisation, éducation environnementale et participation
libre échange et environnement
industrie
développement urbain

- Les activités de soutien des partenaires méditerranéens :

- les actions euro-méditerranéennes
- les actions du METAP
- les actions des organismes du système des Nations Unies.
- les actions du CEDARE
- les actions des ONGs méditerranéennes

- Les activités des parties contractantes :

- les mesures juridiques et réglementaires:

création d'institutions chargées des questions d'environnement
création de commissions nationales du développement durable
ratification de la convention de Barcelone et de ses protocoles
ratification des conventions mondiales pertinentes.
promulgation d'instruments juridiques en matière de protection de l'environnement.

- les mesures en faveur du développement durable:

stratégie nationale de développement durable
Agenda21 national
plan d'action national pour l'environnement
éducation environnementale
gestion des ressources naturelles
lutte contre la désertification
lutte contre la pollution
mobilisation de la société civile

- la mise en œuvre des programmes méditerranéens :

prise en compte des principes de l'Agenda Med 21
 appui aux actions prioritaires du PAM II
 participation aux activités de la CMDD
 prise en compte des recommandations et propositions d'action de la
 CMDD.

préparation et mise en œuvre d'agendas 21 locaux.
 activités menées par les ONGs dans une perspective de développement
 durable.

- Les activités des acteurs de la société civile :

collectivités locales,
 organismes socio-économiques,
 secteur privé
 ONGs.

IV - Performances des politiques menées.

- Respect des principes du développement durable.
- Évaluation :

- en termes d'efficacité économique avec maintien du capital naturel.
- en termes d'intégrité environnementale.
- en termes d'équité sociale.
-

V - Les lacunes et faiblesses des politiques actuelles.

Au niveau du PAM
 Au niveau des partenaires du PAM
 Au niveau des parties contractantes.

VI - Recommandations et propositions d'action.

(à avaliser par la CMDD)

- pour un nouvel élan politique en faveur du développement durable.
- pour une observation plus soutenue de l'état de l'environnement.
- pour une synergie plus efficace entre partenaires régionaux et nationaux.
- pour une mise en œuvre plus effective des recommandations du PAM.
- pour une intégration réelle de l'environnement et du développement.
- pour un respect des principes d'action de l'Agenda MED 21.
- Pour une coopération transfrontalière plus concrète.
- Pour une participation plus ambitieuse de la société civile.
- Pour un partenariat Nord Sud plus solidaire.

Annexe III
Sixième réunion de la CMDD , 20-23 novembre 2000, Tunis
Projet d'ordre du jour provisoire

	20 novembre	21 novembre	22 novembre	23 novembre
9h-11h	<u>Plénière:</u> <Ouverture <Adoption de l'ordre du jour <Examen du Bilan stratégique et débat général	<u>Séances de travail ad hoc:</u> (suite)	<u>Séances de travail ad hoc (3)</u> <Libre-échange; <Industrie; <Développement urbain.	<u>Plénière:</u> < Mise en oeuvre et suivi des recommandations de la CMDD
11h-11h30	Pause café			
11h30-13h	<u>Plénière:</u> <Segment ministériel sur le développement durable en Méditerranée, vision pour la région et rôle de la CMDD/PAM	<u>Séances de travail ad hoc:</u> (suite et fin)	<u>Séances de travail ad hoc (3):</u> < Faisabilité de nouveaux thèmes.	<u>Libre</u> (préparation du relevé de conclusions par le Secrétariat)
13h-14h30	Pause déjeuner			
14h30-16h30	<u>Plénière :</u> <Suite Segment ministériel Présentations et débats	<u>Plénière :</u> <Résultats des débats des séances de travail ad hoc.	<u>Plénière:</u> <Propositions des groupes thématiques	<u>16.00h</u> Adoption du relevé de conclusions et décisions
16h30-17h	Pause café			
17h-18h30	<u>Séances de travail ad hoc (3) :</u> <Intégration de l'environnement, de l'économie et du développement; <Performances des politiques et actions nationales; < Coopération régionale;	<u>Plénière:</u> < Examen des recommandations et actions proposées pour une stratégie cadre sur le développement durable en Méditerranée.	<u>Plénière:</u> <Études de pré faisabilité de nouveaux thèmes: sélection et fixation de priorités	